



Nations Unies
Commission économique pour l'Afrique

Économie politique d'une transition vers l'économie verte en Afrique





Nations Unies
Commission économique pour l'Afrique

Économie politique d'une transition vers l'économie verte en Afrique

Pour commander des exemplaires de *Économie politique d'une transition vers l'économie verte en Afrique*, veuillez contacter :

Section des publications
Commission économique pour l'Afrique
B.P. 3001
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél: +251-11- 544-9900
Télécopie: +251-11-551-4416
Adresse électronique: eca-info@un.org
Web: www.uneca.org

© 2020 Commission économique pour l'Afrique
Addis-Abeba, Éthiopie

Tous droits réservés
Premier tirage : mai 2020

Toute partie du présent ouvrage peut être citée ou reproduite librement. Il est cependant demandé d'en informer la Commission économique pour l'Afrique et de lui faire parvenir un exemplaire de la publication.

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de la Commission économique pour l'Afrique aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Conçu et imprimé à Addis-Abeba par le Groupe de la publication et de l'impression de la CEA, certifié ISO 14001:2015. Imprimé sur du papier sans chlore.

Photos de couverture: Shutterstock.com

Table des matières

Remerciements.....	iv
Chapitre 1 : Introduction	1
1.1 Nouveauté de l'économie politique appliquée à l'étude de la transition verte.....	2
1.2 Méthodologie et cadre analytique	5
1.2.1 Principe de l'étude	5
1.2.2 Cadre analytique du rapport.....	6
1.3 Organisation du rapport	7
Chapitre 2 : Le point sur la transition vers l'économie verte en Afrique.....	8
2.1 Stratégies en matière d'économie verte.....	8
2.2 Secteurs clés de la transition vers l'économie verte	12
2.2.1 Secteur agricole	12
2.2.2 Secteur de l'énergie.....	13
2.2.3 Transports et infrastructures	15
2.2.4 Ressources naturelles	16
2.3 Mesurer les progrès de la transition vers l'économie verte : transition à partir de quoi ?.....	17
Chapitre 3 : Aperçu des enjeux d'économie politique	20
3.1 Processus de « verdissement »	20
3.2 Dilemmes que pose la transition vers l'économie verte	21
3.3 Relever les défis et saisir les occasions qui se présentent.....	26
Chapitre 4 : Activités des parties prenantes dans une économie verte.....	32
4.1 Caractère central d'une partie prenante	32
4.2 Typologie des parties prenantes du processus de réforme	33
4.2.1 Gouvernements et institutions publiques.....	33
4.2.2 Secteur privé	34
4.2.3 Chercheurs, universités et groupes de réflexion.....	38
4.2.4 Partenaires internationaux du développement	39
4.2.5 Autres parties prenantes	41
4.3 Incitations, ressources et contraintes.....	42
4.3.1 Gouvernement et organismes publics	43
4.3.2 Incitations au niveau des secteurs	44
Chapitre 5 : Conclusion	47
5.1 Bâtir un système à même d'assurer la transition vers l'économie verte	47
5.2 Faire évoluer les institutions au service de la transition verte	49
Bibliography	51

Remerciements

Le présent rapport sur «*L'économie politique d'une transition vers l'économie verte en Afrique*» a été établi sous la direction générale de Fatima Denton, Directrice de la Division des initiatives spéciales de la Commission économique pour l'Afrique (CEA). Le chef de la Section de l'économie verte et des ressources naturelles, Nassim Oulman, a assuré la direction intellectuelle de l'équipe.

L'équipe était composée de Benjamin Mattondo Banda (chef d'équipe), Charles Akol et Edo Mahendra. Isatou Gaye (ancien chef de la Section de l'économie verte et des ressources naturelles) a fourni des conseils au stade initial de l'étude. Joseph Onjala a établi la version

préliminaire du rapport. L'équipe remercie les participants à la réunion du groupe spécial d'experts, tenue les 2 et 3 novembre 2017 à Dar es-Salaam, pour leurs observations et leurs contributions au rapport.

L'équipe remercie également Tsigereda Assayehegn, Tesfaye Wondu et Gezahegn Shiferaw pour leur précieux soutien administratif et organisationnel. Enfin, nous remercions le chef de la Section des publications, Demba Diarra, et son équipe, pour l'efficacité dont ils ont fait preuve dans les processus de révision, de traitement de texte, de relecture, de conception et d'impression.

Chapitre 1 : Introduction

La Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) a identifié l'économie verte comme l'une des nombreuses approches du développement durable, précisant notamment que l'économie verte doit «contribuer à l'élimination de la pauvreté et à la croissance économique durable, améliorer l'intégration sociale et le bien-être de l'humanité, et créer des possibilités d'emploi et de travail décent pour tous, tout en préservant le bon fonctionnement des écosystèmes de la planète. (Nations Unies, 2012, par. 56). Dans leur position commune pour la Conférence Rio+20, les pays africains ont fait valoir que la transition vers une économie verte pourrait contribuer à la réalisation du développement durable et ont souligné la nécessité que l'économie verte s'appuie sur des impératifs de développement national.

Depuis Rio+20, plusieurs pays africains ont adopté des stratégies de croissance verte et poursuivent un processus de croissance verte dans certains secteurs (CEA, 2013a, p. 13). En juin 2015, plusieurs pays avaient élaboré des plans d'action ou des stratégies d'économie verte au niveau national, ou étaient en voie de le faire. Il s'agit notamment de l'Afrique du Sud, de l'Éthiopie, du Kenya, du Mozambique, du Rwanda, du Sénégal et de la Tunisie. Plusieurs pays ont en outre réussi à intégrer l'économie verte dans la planification du développement national. Au Kenya, par exemple, la stratégie et le plan de mise en œuvre de l'économie verte font désormais partie du plan à moyen terme pour 2013-2017. Il est entendu que, pour réussir la transition vers l'économie verte, les processus nationaux de planification du développement doivent être replacés dans le contexte de l'économie verte. Pour la plupart des pays, une croissance inclusive et une croissance économique plus à

même de lutter contre la pauvreté constituent la priorité. D'autres pays, soucieux que les impacts sociaux et l'inclusivité aillent au-delà de la création d'emplois verts, plaident en faveur d'une protection sociale plus large pour ceux qui seront affectés de manière négative par l'économie verte.

L'économie politique ou la gouvernance est un quatrième aspect crucial du développement durable en Afrique. Les pays africains se sont engagés à suivre la voie de la transformation et du développement durable, l'Agenda 2063 constituant le cadre de leurs aspirations au développement. L'Agenda 2063 traduit un désir de prospérité et de bien-être partagés, inscrit dans l'esprit panafricaniste des années 1960, qui mettait l'accent sur la libération et l'indépendance politique et économique (CEA, 2017). En outre, il ne fait guère plus de doute que la réalisation d'un avenir prospère sur fond de développement durable exige des stratégies à même de surmonter les énormes défis politiques et économiques.

Compte tenu de l'importance du processus de développement durable à long terme, la présente étude examine l'économie politique d'une transition vers l'économie verte en Afrique pour en évaluer la portée (étendue et limites), les institutions, les politiques et instruments décisifs, la structure politique et les systèmes qu'il faudra transformer dans ce processus pour qu'ils s'inscrivent dans la durée. Cette étude a pour objectif d'identifier les grands enjeux politiques et économiques de la transition; les principales parties prenantes et les mesures incitatives/dissuasives les concernant, les ressources naturelles, les contraintes et les choix ; les gagnants et les perdants de la transition, les groupes d'intérêt et leur influence ou leur poids ; les principaux

systèmes politiques et économiques et institutions à travers lesquels les parties prenantes interagissent et leur rôle dans la transition. Elle a aussi pour but de proposer un système à même de soutenir la transition, y compris les choix en matière de politique publique et la manière dont ils sont faits ; le mécanisme rentable permettant de compenser les perdants ; les valeurs et les normes sociales, et ce qui doit être changé ; et les processus permettant de transformer les institutions.

En 2015, les dirigeants mondiaux ont pris position contre la pauvreté, la dégradation de l'environnement et les inégalités. L'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 - avec ses 17 objectifs de développement durable - et de l'Accord de Paris 2015 sur les changements climatiques représentent un nouveau consensus mondial sur le développement durable. Ces cadres de développement durable fournissent des orientations claires pour la croissance et l'investissement futurs (Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), 2016). Si l'Accord de Paris a relancé le processus mondial de lutte contre le réchauffement climatique, sa mise en œuvre dépend fortement de mesures résolues prises au niveau national. Pour que les plans nationaux de développement puissent aboutir à la réalisation des objectifs de développement durable, à la faveur d'une réelle transformation, les pays doivent se conformer au nouveau programme et intégrer les objectifs de croissance verte et de développement social dans leurs plans. Cela est d'autant plus pertinent que de nombreux plans ont été élaborés avant l'adoption des objectifs de développement durable et de l'Accord de Paris, de sorte qu'il est urgent de les actualiser.

Une approche régionale de la diversification des structures économiques, parallèlement à l'investissement dans les infrastructures, notamment l'énergie, l'eau et les transports, sont les bases indispensables à la transformation

durable des économies africaines (OCDE, 2016). Le Plan d'action pour l'environnement 2010-2015 de l'Union africaine et du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), adopté par l'Union africaine et le NEPAD, est un exemple de politiques régionales harmonisées à même de relever les défis du développement en Afrique (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), 2015).

La signature récente par les États membres de l'Union africaine de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine va dans la bonne direction. Une intégration régionale réussie permettra aux pays de se spécialiser en fonction de leurs avantages comparatifs et de leurs échanges, ce qui se traduira par une efficacité et une croissance accrues. Selon la Banque africaine de développement (2015), les stratégies régionales devraient s'employer dans un premier temps à développer les domaines de complémentarité dans le secteur industriel afin d'accroître la capacité des pays à réaliser des échanges, grâce au renforcement des infrastructures régionales, pour faciliter la circulation des produits, des services, des capitaux et des personnes. En outre, une plus grande intégration scientifique est essentielle au développement durable (UNESCO, 2015).

1.1 Nouveauté de l'économie politique appliquée à l'étude de la transition verte

La présente étude se fonde sur les enseignements tirés de l'évolution de la croissance économique, les défis politiques et institutionnels, et sur l'expérience acquise dans un environnement international. Ces questions sont brièvement examinées ci-après.

Le système économique du « statu quo » n'a pas réussi à assurer une croissance inclusive

Encadré 1: Économie verte et croissance verte

En 2011, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a défini l'économie verte comme une économie qui améliore le bien-être humain et l'équité sociale, tout en réduisant considérablement les risques pour l'environnement et les risques de pénuries écologiques. Il s'agit d'une économie qui trouve un compromis entre gestion responsable du capital naturel non renouvelable et gestion durable des ressources renouvelables. Elle parvient à concilier efficacement développement économique et durabilité environnementale et sociale, trait particulièrement important pour les pays à faible revenu qui connaissent une croissance rapide. L'utilisation efficace des ressources et le développement à faible émission de carbone sont des éléments clés de toutes les stratégies d'économie verte. „Plus simplement, une économie verte peut être considérée comme verte si elle émet peu de Co2, utilise efficacement les ressources et est socialement inclusive“ (PNUE, 2011, p. 2). La transition vers une économie verte est souvent associée à un processus de „croissance verte“ ou définie comme tel. En 2012, la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) a affiné la définition, précisant que l'économie verte doit « contribuer à l'élimination de la pauvreté et à la croissance économique durable, améliorer l'intégration sociale et le bien-être de l'humanité, et créer des possibilités d'emploi et de travail décent pour tous, tout en préservant le bon fonctionnement des écosystèmes de la planète (CNUDD, 2012, p.14).

A l'échelle mondiale, le système économique du « statu quo » n'a pas réussi à assurer une croissance inclusive ou un développement social et a souvent entraîné une dégradation de l'environnement et des pénuries. En revanche, l'économie verte (voir encadré 1) peut procurer des avantages économiques : productivité et compétitivité accrues, croissance économique plus forte, nouvelles sources de revenus, revenus par habitant plus élevés, réduction des inégalités, sécurité alimentaire à long terme et création d'emplois, notamment. Au cours des dernières années, les résultats d'études menées dans un certain nombre de pays africains, tant dans les petites que dans les grandes économies dotées de ressources différentes, montrent qu'une économie verte a des retombées économiques positives et significatives.

D'une manière générale, l'économie verte peut améliorer les perspectives de développement économique, soutenir la transformation structurelle de l'économie afin d'accroître la productivité et la valeur ajoutée, et faire face aux effets redistributifs.

S'il est vrai que la transformation structurelle permettra d'accroître les sources de croissance économique, la croissance inclusive, elle, garantira une croissance généralisée, génératrice d'emplois et de richesse pour tous. La croissance inclusive et la protection de l'environnement s'accompagnent, inévitablement, de coûts à court terme qui, s'ils sont analysés avec précision, seront compensés par les investissements verts nécessaires pour générer la croissance à moyen et long terme. Une transition vers l'économie verte vient donc compléter la transformation structurelle en ce sens que la croissance verte est un programme à moyen et à long terme.

Programme politique de négociation des réformes

La logique politique et institutionnelle veut que le passage à l'économie verte requière un programme politique pour négocier les réformes nécessaires, et ce pour éviter que des parties prenantes bien établies ne tirent le processus dans des directions opposées, es favorisant le changement et d'autres s'y opposant.

On entend par « économie politique » la manière dont la théorie et les méthodes économiques influencent et développent différents systèmes sociaux et économiques, tels que le capitalisme, le socialisme et le communisme, et la façon dont les politiques publiques sont créées et mises en œuvre. D'autre part, les « enjeux politiques » font référence aux controverses qui animent le débat politique - tout ce qui concerne les questions sociales conflictuelles, comme l'éducation, la santé, la fiscalité, les dépenses publiques, la politique agricole et les inégalités.

Les intérêts qui pèsent le plus lourd dans les négociations politiques peuvent finir par compromettre la viabilité des transformations car ils tendent à perpétuer l'inégalité et l'exclusion des autres. En outre, l'opposition entre les systèmes politiques et économiques peut susciter des controverses sur la signification et les résultats de la réforme. Autant de raisons pour lesquelles le processus de négociation politique sur ce qu'implique une transition vers l'économie verte doit porter sur les principaux enjeux de la participation de tous. Une approche d'économie politique est nécessaire pour montrer de manière transparente les conséquences de la réaffectation « négociée » des ressources et des investissements en capital, y compris divers types de technologies « vertes ». (Schmitz et Scoones, 2015).

Changer l'équilibre politique en faveur d'une plus grande participation citoyenne est un processus laborieux qui exige de la patience et le juste équilibre entre développement socio-économique et efficacité institutionnelle. La stabilité, la flexibilité et la fermeté de la réponse politique sont essentielles pour faire face aux divers groupes d'intérêt. L'incapacité de nombreux pays à s'adapter aux nouvelles réalités, qui sont inévitables dans une transition, traduit les difficultés qu'il y a à élaborer des modèles de coopération politique qui facilitent la mise en œuvre de stratégies visant à améliorer le bien-être. En outre, recevoir un

soutien politique (en particulier au plus haut niveau) est un obstacle de taille à l'élimination des schémas décisionnels enracinés qui suivent souvent des cycles politiques plutôt que des priorités nationales (Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, 2010).

Identifier les opportunités et les défis de la transition du continent vers l'économie verte

Grâce à un processus politique inscrit dans un environnement international, les pays africains ont déjà commencé à identifier les opportunités et les défis de la transition du continent vers l'économie verte (voir tableau 1). A la treizième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, tenue à Bamako en juin 2010, les ministres africains de l'environnement ont adopté la Déclaration de Bamako sur l'environnement pour le développement durable, dans laquelle ils reconnaissent la nécessité de tirer parti des possibilités qu'offre une trajectoire de croissance et de développement qui embrasse le modèle de l'économie verte. Lors du septième Forum pour le développement de l'Afrique, tenu à Addis-Abeba du 10 au 15 octobre 2010, les représentants ont appelé les gouvernements africains à « donner la priorité à l'économie verte et à la promouvoir en tant que moyen de répondre aux défis que pose le changement climatique en matière de durabilité des écosystèmes et de tirer parti des possibilités offertes par ses ressources naturelles et écosystèmes vastes et variés » (Union africaine, Banque africaine de développement et CEA, 2010, p. 7). Lors de la quatrième Réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique, tenue à Addis-Abeba les 28 et 29 mars 2011, une déclaration a été adoptée dans laquelle les ministres se sont engagés, notamment, à diriger « la transition vers l'économie verte en Afrique, notamment en appuyant les transformations

Tableau 1
Avantages d'une transition vers l'économie verte

Avantages économiques	Avantages sociaux	Avantages environnementaux
<ul style="list-style-type: none"> • Réduction de la pauvreté et des inégalités* • Accroissement de la croissance économique et de l'emploi* • Amélioration de la formation et des compétences* • Développement de nouveaux marchés et spécialisation • Augmentation de la productivité et des rendements des matières premières et des produits agricoles • Amélioration de la sécurité énergétique • Amélioration de la compétitivité et des balances commerciales 	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction de la pauvreté et des inégalités sociales* • Augmentation de l'emploi* • Amélioration de la formation et des compétences* • Amélioration des services publics • Amélioration des résultats en matière de santé 	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion durable des ressources naturelles • Réduction des émissions de gaz à effet de serre et autres émissions • Meilleure adaptation aux changements climatiques et résilience aux catastrophes naturelles • Amélioration de la qualité de l'environnement

Source: Benefits of a Green Economy Transformation in Sub-Saharan Africa (Bonn, Germany: German Agency for International Cooperation, 2015).

* Les avantages marqués d'un astérisque sont également valables sur le plan économique et social, c'est pourquoi ils apparaissent deux fois dans ce tableau.

structurelles et institutionnelles nécessaires pour garantir que l'économie verte contribue au développement durable et aux objectifs en matière de réduction de la pauvreté» (CEA et Commission de l'Union africaine, 2011, p. 29).

1.2 Méthodologie et cadre analytique

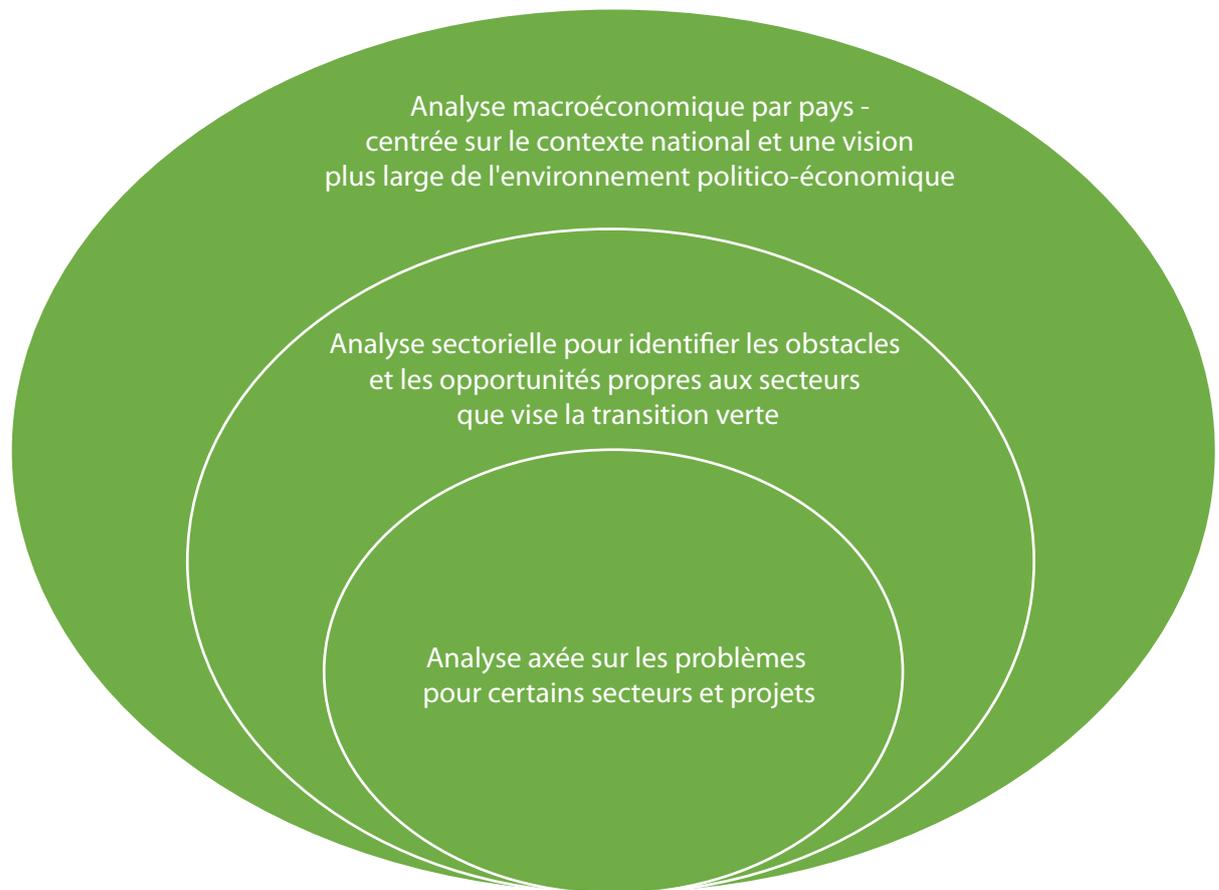
L'économie politique est un outil puissant qui aide les pays à comprendre le processus de transition, y compris les conflits qui opposent politique traditionnelle, économie et politiques environnementales. C'est un processus continu que les pays doivent adopter dans les stratégies de mise en œuvre.

1.2.1 Principe de l'étude

a présente étude se fonde sur un examen documentaire du sujet traité. Les informations proviennent d'études par pays sur les politiques d'économie verte et la transformation structurelle, menées par la CEA au Burkina

Faso, en Éthiopie, au Gabon, au Mozambique et en Tunisie. Diverses études du PNUÉ sur les évaluations de l'économie verte ont également été examinées. Ces dernières années, les études de la CEA sur l'économie verte ont pour but d'aider les États membres à adopter et à mettre en œuvre des politiques et stratégies d'économie verte, à identifier les défis et les opportunités, et à fournir des outils et des méthodologies pour la modélisation de l'économie verte. On peut citer entre autres exemples : Réaliser le développement durable en Afrique par le biais d'une croissance verte et inclusive - agriculture, écosystèmes, énergie, industrie et commerce (CEA, 2015a); Etudes nationales sur la croissance verte inclusive pour le Rwanda, l'Éthiopie, le Ghana et l'Afrique du Sud - mesures propices à une économie verte inclusive en Afrique (CEA, 2016a); Les politiques d'économie verte inclusive et la transformation structurelle dans certains pays africains (CEA, 2016b); Cadres macroéconomiques pour une économie verte inclusive en Afrique (CEA, 2017); et Réalisation des objectifs de développement durable

Figure 1
Niveaux du cadre conceptuel



par le biais d'une économie verte inclusive (CEA et PNUE, 2017).

L'étude s'est appuyée sur des données secondaires couvrant les différents sous-thèmes de l'étude. L'analyse des données secondaires sert à illustrer les tendances de fond et les principaux schémas, enjeux et conclusions. Parmi les sources de données utilisées figurent les bases de données d'organismes du système des Nations Unies et leurs rapports, des rapports de pays spécifiques et des rapports d'autres organisations.

Les premières versions du rapport, soumises à un processus d'examen collégial interne, ont été communiquées à certaines institutions partenaires pour examen, commentaires et suggestions. Une réunion d'un groupe

d'experts, provenant de plusieurs pays africains et dont certains ont participé à la mise en œuvre de stratégies d'économie verte dans leur pays, s'est tenue à Dar es Salaam, pour examiner plus avant le projet de rapport. Ces discussions ont donné lieu à des contributions essentielles à la finalisation du rapport.

1.2.2 Cadre analytique du rapport

Selon le Ministère britannique du développement international, la documentation existante distingue trois niveaux de cadres conceptuels dans l'analyse de l'économie politique : le macro-niveau, le niveau sectoriel et l'analyse axée sur les problèmes au niveau le plus bas dans la transition verte. L'analyse par pays à l'échelle macroéconomique porte sur le contexte national et la compréhension de

l'environnement politico-économique global dans les pays africains sélectionnés (voir fig. I). Cette analyse est essentielle pour examiner les progrès de la planification et l'orientation stratégique globale de la vision du développement du pays. Le cadre sectoriel identifie les obstacles et les possibilités propres à certains secteurs que vise la transition vers l'économie verte (p. ex. eau, énergie, forêts, agriculture). Qui plus est, l'analyse sectorielle porte aussi sur l'infrastructure et l'industrie durables. Les secteurs des ressources naturelles, tels que l'eau et la sylviculture, peuvent être analysés sous l'angle de leur interaction avec d'autres secteurs de l'économie. Enfin, le cadre d'analyse axé sur les problèmes vise à comprendre et à résoudre certains des problèmes de transition verte au niveau du projet ou du programme, ou liés à des politiques spécifiques adoptées ou à des réformes publiques entreprises pour assurer la croissance de l'économie verte. Cette étude s'appuie sur une analyse au niveau des pays en l'associant à la méthode des moteurs de changement qui prend en compte l'interaction dynamique entre trois ensembles de facteurs - structures, institutions et agents - qui peuvent varier dans le temps (Ministère du développement international, 2009).

1.3 Organisation du rapport

Le reste du rapport est organisé comme suit. Le chapitre 2 examine divers états de l'économie verte en Afrique, l'accent étant mis sur l'identification des secteurs clés de la transition. Le chapitre 3 présente un ensemble de discussions sur les questions d'économie politique auxquelles différents pays font face lorsqu'ils élaborent leurs stratégies. Les rôles que jouent les parties prenantes dans l'économie verte sont par ailleurs examinés - les expériences propres à certains pays et des exemples destinés aux pays qui mettent en œuvre des stratégies d'économie verte sont passés en revue pour identifier les principaux intéressés, les mesures d'incitation et de dissuasion, les dotations en ressources, les contraintes et les choix possibles. Le chapitre 4 met l'accent sur les parties prenantes de la transition vers l'économie verte et leurs incitations. Le chapitre 5 conclut le rapport en donnant un aperçu d'un système permettant de soutenir la transition et de transformer les institutions au service de la transition verte.

Chapitre 2 : Le point sur la transition vers l'économie verte en Afrique

2.1 Stratégies en matière d'économie verte

Dans les pays ayant adopté une stratégie d'économie verte, sa mise en œuvre en est à divers stades dans différents secteurs prioritaires. Le secteur privé encourage de plus en plus l'investissement dans les secteurs prioritaires de l'économie verte. Une grande partie de l'innovation sociale dont il est fait état en Afrique de l'Est et en Afrique centrale, par exemple, vise à relever les défis du développement durable tels que la sécurité alimentaire, les énergies renouvelables et l'atténuation des effets des changements climatiques. Des pôles d'innovation technologique apparaissent sur l'ensemble du continent, comme *Hive Colab* en Ouganda, qui aide les entrepreneurs à innover dans les technologies climatiques, les technologies de l'information et de la communication et l'agro-industrie. Un nombre croissant de pays investissent dans des parcs technologiques, notamment le Ghana, le Kenya, le Nigéria et la Tunisie. L'adoption, en septembre 2015, du Mécanisme de facilitation des technologies de l'ONU en faveur des technologies propres et écologiquement rationnelles devrait contribuer à réduire l'écart technologique avec les pays développés. En outre, la coopération internationale s'intensifie pour améliorer la capacité des pays les moins avancés à disposer de technologies mises au point ailleurs et leur capacité à déposer des brevets (UNESCO, 2015).

Le manque de volonté politique pour mettre en œuvre, au niveau national, des politiques ayant des effets à long terme est le principal obstacle à la croissance et à la transformation

de l'Afrique. Si le continent a fait des progrès en matière de gouvernance et de responsabilisation au cours des dernières années, la priorité n'a pas été donnée à la mise en œuvre et au suivi des progrès, ce qu'explique le fait que le continent ne met pas en avant ses propres plans de développement. Les stratégies d'économie verte ne peuvent aboutir que si elles sont mises en œuvre dans le cadre d'un engagement à long terme en faveur de la transformation, et appuyées par tous les facteurs susceptibles d'y contribuer, notamment les institutions, le financement et la technologie.

Rwanda

Au Rwanda, par exemple, la Stratégie nationale sur le changement climatique et le développement à faible émission de carbone (2011-2050) a pour objectif de faire passer le pays d'une économie agricole de subsistance à un pays à revenu intermédiaire d'ici à 2020. Les trois principales sources d'émissions de gaz à effet de serre au Rwanda (agriculture, énergie et transports) sont visées dans les «gains importants» de l'atténuation. Le Rwanda a également identifié un certain nombre de «gains rapides» immédiats qui peuvent être mis en œuvre pour créer les «conditions de base» de sa stratégie. Les «gains rapides» concernent avant tout les domaines suivants : intégration de la résilience climatique et du développement à faible émission de carbone dans les initiatives en cours, cadre institutionnel, financement, planification intégrée et gestion des données, renforcement des capacités, gestion des connaissances, technologie et infrastructure (Gouvernement rwandais,

2011). Ces mesures créeront l'environnement nécessaire à la mise en œuvre efficace des politiques.

Cette stratégie est fondée sur une vision à long terme ayant pour but de faire du Rwanda une économie développée, résiliente aux changements climatiques et à faibles émissions de carbone à l'horizon 2050. Définie en termes de principes directeurs et d'objectifs stratégiques, elle précise ce qui doit être réalisé et comment, notamment par le biais d'une gestion intégrée de la fertilité des sols. La stratégie identifie 14 programmes d'action sectoriels spécifiques et 5 grands piliers axés sur la gouvernance, les finances, les capacités, l'innovation et la planification. Elle définit également une feuille de route pour la mise en œuvre de la stratégie, des gains importants, des gains rapides et d'autres activités étant identifiés. Cette stratégie est au cœur de la deuxième Stratégie de développement économique et de réduction de la pauvreté du pays (2013-2018). Après la création et la capitalisation de l'instrument de financement du Fonds pour l'environnement et le changement climatique, la stratégie est aujourd'hui mise en œuvre au niveau des projets.

Kenya

La stratégie et le plan de mise en œuvre de l'économie verte (Kenya, Ministère de l'environnement, de l'eau et des ressources naturelles, 2015), mis en place par le Kenya en 2015, ont pour but de guider la transition du pays vers une économie verte, à faible émission de carbone et résistante au changement climatique, conformément au deuxième plan à moyen terme et au programme Vision 2030 du pays. Dans le contexte kényan, on entend par économie verte une transition vers un développement qui favorise l'exploitation efficace des ressources et leur gestion durable, l'inclusion sociale, la résilience et le développement durable des infrastructures. Les politiques et les programmes prévoient des

investissements dans les énergies renouvelables, la promotion d'une production propre et économe en ressources et une meilleure résistance aux chocs économiques et climatiques. Ils couvrent également la lutte contre la pollution et la gestion des déchets, la planification et la gouvernance environnementales, ainsi que la restauration des écosystèmes forestiers.

Le Gouvernement kényan déploie des efforts considérables pour faire évoluer le pays vers une économie verte, notamment par le biais d'une politique et d'un cadre juridique propices et en adoptant une stratégie nationale de lutte contre les changements climatiques. Cette stratégie consiste à promouvoir l'investissement dans les énergies renouvelables, la production propre et économe en ressources, la lutte contre la pollution, la gestion des déchets, la gouvernance et la planification environnementales et la restauration des écosystèmes forestiers. Dans le domaine de l'agriculture verte, il s'agit de réorienter l'agriculture commerciale et l'agriculture de subsistance vers des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, notamment l'utilisation efficace de l'eau, l'utilisation extensive des éléments nutritifs organiques et naturels des sols, le travail optimal du sol, la lutte intégrée contre les nuisibles et l'agroforesterie. Depuis l'introduction, en 2008, des tarifs de rachat des énergies renouvelables, le Kenya applique une série de mesures pour intégrer la croissance verte dans sa stratégie de développement économique. En 2010, la Constitution a été amendée pour inclure un article consacrant le droit à un environnement sain et à une gestion durable des ressources naturelles. Une stratégie nationale d'adaptation aux changements climatiques a été élaborée en 2010, suivie d'un plan d'action national sur les changements climatiques (2013-2017) en 2012. En juin 2017, la stratégie et le plan de mise en œuvre de l'économie verte ont été officiellement lancés.

Mozambique

La feuille de route pour une transition vers l'économie verte a pour objectif de faire du Mozambique un pays à revenu intermédiaire d'ici à 2030. Cette feuille de route se fonde sur la protection, la restauration et l'utilisation rationnelle du capital naturel et de ses services écosystémiques pour assurer un développement durable, inclusif et efficace. Axée sur l'industrialisation, la stratégie nationale de développement du pays (2015-2035) entend faire progresser la transformation structurelle grâce à une approche intégrée du développement. Il s'agit de mettre l'accent sur certains secteurs prioritaires du développement, tels que l'agriculture et la pêche, et les industries manufacturières, extractive et touristique. Le Mozambique met en œuvre des politiques dans quatre domaines : politiques de réglementation pour la conservation, exploitation et gestion des ressources naturelles; politiques budgétaires axées sur la fiscalité; politiques d'investissement en faveur du développement des infrastructures, de la formation et du financement des producteurs; et politiques institutionnelles visant à renforcer les institutions nationales en privilégiant les capacités, la transformation et les pratiques exemplaires en matière de gouvernance (BAD, 2015).

Éthiopie

L'Éthiopie avance également à grands pas vers la construction d'une économie verte résiliente aux changements climatiques. L'objectif qu'elle poursuit est de devenir un pays à revenu intermédiaire d'ici à 2025, sans augmenter ses émissions de gaz à effet de serre. La stratégie d'économie verte à l'épreuve des changements climatiques, adoptée en 2011, témoigne de cette volonté. Elle poursuit deux objectifs, notamment garantir un revenu élevé et la durabilité. Elle vise à réduire les émissions de carbone d'environ 62,5 % d'ici à 2030, soit une remise en cause du statu quo. La stratégie est liée au plan quinquennal de croissance

et de transformation. La stratégie de l'économie verte repose sur quatre piliers : adoption de mesures efficaces en matière d'agriculture et d'utilisation des terres ; protection et rétablissement des forêts au profit des services économiques et écosystémiques, notamment sous forme de stocks de carbone ; déploiement de technologies de production d'énergie renouvelable et propre ; et utilisation de technologies avancées appropriées dans l'industrie, les transports et les bâtiments.

Afrique du Sud

L'Accord sur l'économie verte, signé par le Gouvernement sud-africain en 2011, a pour but d'assurer la prospérité économique, un développement industriel vert, la réduction de la pauvreté et un pays plus vert, avec moins d'émissions de déchets et une dépendance réduite à l'égard du charbon. Fondé sur une approche multipartite, à l'échelle de l'économie, il privilégie les nouvelles activités économiques, fournit un point d'entrée important pour l'émancipation économique générale des Noirs, et met en place des marchés intérieurs compétitifs dans l'espace de l'économie verte. Il entend également encourager le développement industriel vert, en utilisant les incitations et les outils existants ainsi que des moyens nouveaux. Ainsi, l'engagement deux de l'Accord prévoit l'investissement dans l'économie verte, le déploiement des énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, le recyclage, le réemploi et la valorisation des déchets, la promotion des biocarburants, des initiatives faisant appel à la combustion propre du charbon, la modernisation des bâtiments, la réduction des émissions de carbone sur les routes, l'électrification des collectivités pauvres et la réduction des foyers ouverts fonctionnant aux combustibles fossiles pour cuisiner et se chauffer, le développement économique par le biais de l'économie verte et la promotion de la mise en œuvre locale, de l'emploi des jeunes, des coopératives et du développement des compétences.

Depuis la mise en œuvre de l'Accord, les secteurs les plus dynamiques sont l'énergie, les transports et l'agriculture, avec de nombreuses initiatives dans les domaines de l'énergie solaire et de la bioénergie, des transports non motorisés, de la planification et de l'agriculture ; l'agriculture compte le plus grand nombre d'initiatives créatrices d'emplois; environ 80 % des initiatives pour une économie verte ont été financées par des ressources nationales publiques, dont 50 % par des administrations nationales; environ 41 % des initiatives examinées relèvent de partenariats multipartites qui couvrent toute une chaîne de valeur, de la recherche-développement au financement, en passant par le renforcement des capacités, la coordination, la mise en œuvre et le suivi, et l'ensemble des secteurs clés de l'économie sud-africaine et des provinces participent activement à l'économie verte ou y sont associés, d'une manière ou d'une autre (Partenariat pour l'action en faveur de l'économie verte, 2017).

Burkina Faso

Le Burkina Faso a intégré les objectifs de l'économie verte dans sa stratégie quinquennale de croissance accélérée et de développement durable (SCADD) et dans son plan national d'investissement environnemental pour le développement durable. Six secteurs phares (agriculture, élevage, sylviculture, eau, énergie et mines) ont été identifiés à l'issue de consultations avec les parties prenantes sur les perspectives de contribution de ces secteurs à la croissance économique du pays et à la création d'emplois, à la réduction de la pauvreté et à la transition globale vers l'économie verte. Dans le secteur primaire, la SCADD a pour objectif d'améliorer les rendements et la productivité agricoles et d'accroître la valeur ajoutée agricole. La stratégie est largement orientée vers le développement d'une véritable économie verte inclusive au Burkina Faso. En outre, elle met en évidence la dimension de "solidarité sociale" dans un pays où la

pauvreté continue d'être une préoccupation « (CEA, 2016c, p. xiv, 64).

Tunisie

La stratégie de développement de la Tunisie de 2012 a pour but de relancer la croissance par la diversification et la mise en place de centres technologiques, d'industries modernes et de secteurs tertiaires, et d'améliorer la productivité des secteurs traditionnels tels que l'agriculture, le tourisme, l'artisanat et le commerce. La transformation du secteur agricole, grâce à la diversification des cultures et à la conservation des sols et de l'eau, contribuera à améliorer les rendements et les revenus agricoles. L'efficacité énergétique et les énergies renouvelables offrent également de vastes possibilités pour la mise en œuvre de politiques d'économie verte. De plus, la mise à niveau environnementale des entreprises industrielles est une composante essentielle de l'économie verte et des politiques de transformation structurelle en Tunisie.

Ghana

Les secteurs de l'agriculture, de la sylviculture et de l'énergie offrent une excellente occasion de rendre l'économie du Ghana plus verte. Le Ghana a été le premier pays africain à prendre des mesures de réduction des charges en interdisant l'importation d'ampoules à incandescence pour assurer l'efficacité énergétique et promouvoir la croissance verte. Le remplacement des ampoules à incandescence par des lampes fluorescentes compactes et l'interdiction d'importer des ampoules à incandescence font partie des mesures prises par le gouvernement pour résoudre la crise énergétique qui a sévi entre août 2006 et septembre 2007. Le gouvernement, en 2007, a importé et distribué gratuitement aux usagers résidentiels quelque 6 millions de lampes fluorescentes compactes en échange de lampes à incandescence installées. L'objectif était de réduire les dépenses en électricité des

ménages, d'éviter les baisses de tension et la surcharge des transformateurs, et de réduire la charge de pointe domestique de 200-220 mégawatts. En 2010, le Ghana définit, dans un document de travail intitulé "Cadre stratégique national sur le changement climatique du Ghana (NCCPF)", une stratégie nationale qui s'articule autour de trois grands objectifs : croissance faible en carbone, adaptation efficace aux changements climatiques et développement social. Malgré l'absence d'informations récentes relatives à cette stratégie, le Ghana n'en continue pas moins à poursuivre des réformes fiscales favorables à l'environnement, établissant un plan d'action pour la réforme et créant un fonds vert. En outre, la réforme des subventions aux combustibles fossiles que le pays a mis en oeuvre en 2013, en dépit des échecs successifs, semble avoir été maintenue.

2.2 Secteurs clés de la transition vers l'économie verte

Plusieurs pays ayant adopté des stratégies et des politiques d'économie verte ont amélioré leur intégration dans l'architecture nationale de planification du développement. Il s'agit notamment du Rwanda, qui met en oeuvre une stratégie de croissance verte et de résilience aux changements climatiques, et de l'Éthiopie, qui a intégré la stratégie d'économie verte de résistance aux changements climatiques dans son plan de croissance et de transformation II. D'autres pays, comme l'Afrique du Sud, le Burkina Faso, le Gabon, le Ghana, le Kenya, le Maroc, le Mozambique et la Tunisie, entre autres, ont progressé, à divers titres, sur la voie de l'écologisation de leur économie (voir tableau 2). Les domaines phares de la transition vers l'économie verte sont l'agriculture, l'énergie et les mines, l'industrie et le secteur manufacturier, les infrastructures de transport, la construction et les bâtiments écologiques, l'eau et l'environnement, le développement

des infrastructures urbaines et la gestion des déchets.

2.2.1 Secteur agricole

L'agriculture est le secteur qui permettra le mieux de remédier à la pauvreté en Afrique et de libérer son potentiel de développement car la majorité de la population est employée dans le secteur agricole, qui est resté traditionnel dans sa structure. Une révolution verte n'en est pas moins un enjeu de taille en Afrique étant donné la diversité des cultures pluviales, l'insuffisance de l'irrigation et la rareté des infrastructures rurales. L'Afrique a donc besoin d'une révolution « arc-en-ciel » pour faire face à la diversité de ses cultures et de ses systèmes agricoles.

Une économie verte dans le contexte de l'agriculture doit prendre en considération les défis auxquels ce secteur sera confronté à l'avenir. La plupart des agriculteurs sont de petits exploitants, dont beaucoup sont pauvres, et une transformation agricole verte devra accroître la productivité, éviter une hausse des prix des denrées alimentaires et, d'une manière générale, avoir un impact sur la pauvreté. Favoriser une transformation durable de l'agriculture peut créer des revenus et des emplois productifs, réduire la pauvreté, les inégalités et l'insécurité alimentaire, conduire à de meilleurs résultats sur le plan environnemental et nutritionnel et contribuer à rendre l'agriculture et les chaînes de valeur plus résistantes aux chocs des changements climatiques et plus attractives pour les jeunes (Alliance pour une révolution verte en Afrique, 2017).

En outre, l'adaptation aux changements climatiques et la réduction de la dégradation des écosystèmes qui a des effets négatifs sur l'agriculture, en particulier sur les systèmes de culture pluviale, doivent être la priorité. L'agriculture durable pourrait « consacrer l'agriculture verte et les pratiques d'irrigation durable

Tableau 2

Secteurs clés et priorités de la transition vers l'économie verte en Afrique

Secteur transition verte	Priorités	Pays
Agriculture	Productivité ; agriculture soucieuse de l'écologie	Burkina Faso, Éthiopie, Ghana, Kenya, Mozambique, Rwanda, Ouganda
Energie	Énergie renouvelable ; efficacité énergétique, charbon propre, technologies solaires, économie d'énergie, suppression de subventions.	Afrique du Sud, Ghana, Kenya, Maurice, Maroc, Rwanda, Tunisie
Industrie	Efficacité de la technologie, production propre, mise aux normes	Afrique du Sud, Kenya, Mozambique, Zambie
Transport	Modernisation, réduction des émissions	Afrique du Sud, Éthiopie, Kenya, Rwanda,
Construction	Efficacité énergétique, réduction des déchets	Éthiopie
Sylviculture		Éthiopie, Kenya
Pêches	Réformes du secteur de la pêche maritime	Afrique du Sud
Tourisme		Mozambique, Tunisie

Source : Diverses stratégies et politiques nationales en matière d'économie verte.

comme moyen de conserver la qualité des sols, d'améliorer la biodiversité et de maintenir des niveaux de productivité plus élevés pour nourrir une population croissante » (CEA, 2011a, p. 7).

Au Mozambique, par exemple, les actions concrètes qui lient la transformation de l'économie verte et l'agriculture prévoient des mesures visant à accroître la productivité agricole et la création d'emplois en ouvrant des lignes de financement à travers le Fonds de développement agricole et le Fonds de développement des districts, entre autres. Le pays entend également cartographier les sols pour « pouvoir exploiter ses dix zones agro-écologiques différentes, ce qui permettra de diversifier la production agricole (sous-secteur des cultures) et aura un impact significatif sur la réduction de la pauvreté et la croissance économique » (CEA, 2016d, p. 11).

Au Burkina Faso, la forte valeur ajoutée de l'agriculture et des chaînes de valeur est l'une des composantes de la transformation structurelle. Au nombre des objectifs figurent, notamment, le doublement de l'agriculture verte et de la production animale, l'utilisation de pratiques d'irrigation durables visant à

préserver la qualité des sols, « l'accroissement de la production alimentaire, la réduction des émissions de carbone » et l'accès aux marchés internationaux des produits écologiques (CEA, 2016c, p. 67). De même, l'Éthiopie estime que l'investissement du secteur privé est essentiel pour améliorer la productivité des petites exploitations agricoles, accroître « l'accès à des technologies agricoles appropriées et abordables et [renforcer] les liens entre agriculture et industrie » (CEA, 2015b, p.28).

2.2.2 Secteur de l'énergie

L'Afrique est souvent considérée comme l'épicentre du défi mondial que représente la pauvreté énergétique. Le développement efficace du secteur de l'énergie sera un facteur déterminant du rythme du développement économique et social en Afrique. L'accès limité à l'électricité est une faiblesse fondamentale du système énergétique de l'Afrique subsaharienne et un obstacle majeur au développement (Agence internationale de l'énergie, 2014).

Plus de 650 millions de personnes vivent sans avoir accès à l'électricité et près de

Tableau 3
Objectifs et politiques énergétiques dans certains pays africains

Pays	Objet	Politiques et objectifs
Angola	Production d'électricité	Mettre en oeuvre un nouveau modèle de marché de l'électricité avec un acheteur unique et des droits égaux pour les producteurs d'électricité publics et privés.
	Accès	Accroître le taux d'électrification de 30 à 60% d'ici à 2025.
	Intégration	Etablir des lignes de transmission avec la Namibie et le Congo.
République démocratique du Congo	Production d'électricité	Etablir des normes plus strictes pour les moteurs électriques.
	Accès	Augmenter le taux d'électrification de 9 à 14% d'ici à 2015 et de 26% d'ici à 2020.
Éthiopie	Énergies renouvelables	Augmenter la capacité des nouvelles énergies renouvelables (géothermie, hydroélectricité, éolien).
	Accès	Diffuser 9 millions de foyers de cuisson plus performants d'ici à 2015.
Ghana	Pétrole et gaz	Intensifier l'exploration, utiliser les revenus pour réduire la pauvreté, maximiser la participation locale et développer une industrie pétrochimique.
	Efficacité	Ramener les pertes de transmission à 18% d'ici à 2018. Mise en place de normes et d'étiquettes pour le matériel d'éclairage et les climatiseurs.
	Énergies renouvelables	Tarif de rachat établi par la Loi sur les énergies renouvelables en 2011.
Kenya	Efficacité	Normes pour les appareils électriques ; obligations d'efficacité énergétique pour les services publics. Le projet de loi sur l'énergie de 2014 prévoit la création d'une agence de l'efficacité énergétique et de l'économie d'énergie chargée de faire respecter les normes relatives à l'efficacité énergétique.
	Bâtiments	Éliminer le kérosène comme combustible domestique d'ici à 2022. Obligation d'installer des chauffe-eau solaires dans les bâtiments desservis par un réseau électrique.
Mozambique	Gaz	Plan directeur pour porter au maximum la valeur des ressources de gaz, approuvé en 2014.
	Accès	Augmenter le taux d'électrification de 39 à 85% d'ici à 2035.
	Energies renouvelables	Installer 100 000 chauffe-eau solaires, 50 000 systèmes d'éclairage, 5 000 systèmes de réfrigération et 2 000 téléviseurs alimentés par des systèmes solaires photovoltaïques ou éoliens dans les zones hors réseau d'ici à 2025.
Nigéria	Pétrole et gaz	Projet de loi sur l'industrie pétrolière et gazière du Nigéria visant à réviser plusieurs aspects du cadre actuel.
	Énergie	Comme indiqué dans la feuille de route pour la réforme du secteur de l'électricité, poursuivre les réformes sectorielles pour permettre au secteur privé d'investir, établir un marché concurrentiel de l'électricité et stabiliser l'approvisionnement en électricité
	Accès	Rendre l'électricité fiable accessible à 75% de la population d'ici à 2020 et à 100% d'ici à 2030 (45% aujourd'hui). Connecter en moyenne 1,5 million de foyers par an.
	Bâtiments	Concevoir et mettre en oeuvre des normes minimales de rendement énergétique pour les appareils électroménagers et l'équipement industriel.
Rwanda	Généralités	Réduire la part de la bioénergie dans la demande d'énergie primaire à 50% d'ici à 2020. Étendre le réseau de transport d'électricité de 2 100 km d'ici à 2017.
	Accès	Faire passer le taux d'électrification de 17% à au moins 60% d'ici à 2020 et assurer l'alimentation de toutes les écoles et de tous les hôpitaux d'ici à 2017.
Sénégal	Énergies renouvelables	Objectif : 20% de l'approvisionnement total en énergie provenant de sources renouvelables d'ici à 2017.
Afrique du Sud	Énergies renouvelables	La mise à jour 2013 du plan intégré des ressources définit une stratégie visant à diversifier le mix énergétique, en privilégiant fortement des sources d'approvisionnement en électricité à faible émission de carbone.
	Prix de l'énergie	Prix de l'électricité à ajuster progressivement pour mieux refléter les coûts. Taxe sur le dioxyde de carbone (CO ₂) à l'étude.

Source : Adapté de "l'État des lieux de l'énergie dans le monde" (Paris, Agence internationale de l'énergie, 2014).

730 millions utilisent des modes de cuisson dangereux et inefficaces, dont dépendent de manière disproportionnée les femmes et les enfants. Par ailleurs, ceux qui ont accès à l'énergie moderne sont confrontés à des prix très élevés pour un approvisionnement à la fois insuffisant et peu fiable. Globalement, le secteur énergétique de l'Afrique subsaharienne ne répond toujours pas aux besoins et aux aspirations de ses citoyens. L'utilisation traditionnelle de la biomasse solide pour la cuisson des aliments, soit l'essentiel de la consommation d'énergie des ménages, a des effets importants sur la santé et l'environnement, d'où la nécessité de passer rapidement à des solutions moins polluantes en Afrique.

Un meilleur accès à une énergie moderne et fiable peut stimuler la croissance économique en Afrique subsaharienne. Les ressources énergétiques actuelles de la région sont plus que suffisantes pour répondre à ses besoins globaux, mais elles sont inégalement réparties et sous-développées, ce qui plaide en faveur de l'intégration énergétique régionale. L'Afrique subsaharienne dispose de ressources renouvelables inexploitées qui pourraient fournir des niveaux d'approvisionnement supérieurs à la consommation intérieure jusqu'en 2040 et bien au-delà (Agence internationale de l'énergie, 2014).

Des mesures doivent être prises aux niveaux national et régional si l'on veut mobiliser des investissements plus importants dans le secteur de l'énergie (voir tableau 3). Ces mesures supposent de renforcer les cadres directifs et réglementaires de manière à faire émerger des marchés de l'énergie qui fonctionnent bien, de tirer parti des canaux actuels de coopération régionale et, ce qui est peut-être le plus important, d'atteindre des normes élevées de gouvernance, tant pour le secteur énergétique que dans les autres domaines. La communauté internationale se doit de soutenir l'action menée dans tous ces domaines, ce que font déjà de nombreux pays africains.

L'accès universel à l'énergie moderne constitue désormais l'un des objectifs du développement durable pour l'après-2015.

2.2.3 Transports et infrastructures

L'écologisation du secteur des transports est au centre des stratégies d'économie verte de certains pays. Ainsi pour l'Éthiopie, les transports et les infrastructures à faibles émissions de carbone sont au cœur de son Plan II de croissance et de transformation/Economie verte résiliente au changement climatique. Le pays a mis sur pied un système de transport de masse qui combine le rail et la route dans la capitale, et un réseau ferroviaire qui renforce sa route commerciale vers le port de Djibouti. L'objectif global du sous-thème des transports est d'adopter des technologies modernes et économes en énergie, d'introduire des normes d'efficacité énergétique pour les véhicules de transport de passagers et de marchandises et de remplacer les combustibles fossiles importés par le biodiesel et l'éthanol produits localement. Pour y parvenir, l'accent a été mis sur l'investissement dans les infrastructures, en particulier dans les sources d'énergie renouvelables (hydroélectrique, géothermique, solaire et éolienne) (CEA, 2015a, p. 39).

En Afrique du Sud, le transport vert ne se limite pas aux spécifications techniques des véhicules qui sont généralement utilisées dans le calcul de la taxe carbone. Il ne s'agit pas seulement de réduire les émissions, mais aussi le nombre de voitures particulières sur les routes, augmentant ainsi la durée de vie des infrastructures de transport. Dans ce contexte, de grandes villes (comme Le Cap, Johannesburg, Tshwane et eThekweni) se sont fixé des objectifs en matière de transports verts, notamment convertir les flottes municipales aux carburants alternatifs et réduire les émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2020. Le Plan directeur intégré des transports

de 2012 pour le Gauteng est encore plus ambitieux : réduire les émissions de 35 % d'ici à 2020, voire 50 % d'ici à 2040.

La feuille de route vers une économie verte au Mozambique définit trois piliers, dont l'infrastructure durable (pour l'énergie, les transports et les villes). Les autres piliers sont l'utilisation durable des ressources naturelles et le renforcement de la résilience et de l'adaptation au changement climatique. Pour ce faire, la politique des transports entend accroître la mobilité et l'accessibilité dans les zones rurales et urbaines, et relier les zones de production des ressources naturelles (principalement les mines, les forêts et la pêche) et les zones agricoles aux marchés (notamment les grands centres urbains) (CEA, 2016d, p. 37).

La congestion, problème courant dans de nombreuses villes africaines, a des effets néfastes sur l'économie. L'extension des réseaux ferroviaires et routiers pourrait contribuer à décongestionner les grandes villes et à réduire les émissions des véhicules. Par exemple, le Gouvernement ougandais va construire un premier système ferroviaire léger de transport en commun de 35 kilomètres pour le grand Kampala, tandis qu'un nouveau train à grande vitesse entre Tanger et Casablanca et des systèmes de bus rapides au Nigéria ont été commandés (CEA, 2016b, p. xv).

2.2.4 Ressources naturelles

La gestion durable des ressources naturelles est l'un des principaux domaines d'intervention de l'économie verte en Afrique, car la plupart des pays reposent toujours sur l'agriculture et les ressources naturelles. La région, dotée de ressources minérales considérables, se classe au premier ou au deuxième rang mondial

quant à la quantité de réserves mondiales de plusieurs métaux précieux. Par exemple, les rentes économiques provenant du pétrole et de l'exploitation minière se situent autour de 28 % du produit intérieur brut (PIB), et les ressources naturelles représentent plus de 77 % des recettes d'exportation totales et 42 % des recettes publiques (Banque mondiale, 2012). Les récentes découvertes de matières extractibles dans plusieurs pays africains renforcent d'autant les possibilités d'accroître les rentes de ressources pour ces pays.

La clé de la transformation verte est la manière dont les ressources naturelles sont gérées, exploitées et utilisées, et dont les recettes du secteur sont recouvrées et déployées. Renforcer les liens entre les ressources naturelles et les autres secteurs économiques des pays concernés, par le biais de création de valeur ajoutée et autres mécanismes d'offre et de demande, est essentiel à leur contribution à la transformation de l'Afrique. L'ajout de valeur aux ressources naturelles augmente la part des recettes que conserve un pays, favorise l'emploi dans d'autres secteurs d'activités ayant des liens en amont et en aval, et génère d'autres effets multiplicateurs sur le plan économique. La vision selon laquelle les ressources extractives peuvent servir à propulser l'Afrique dans un processus de modernisation figure dans de nombreux plans et stratégies de développement africains aux niveaux national et régional¹. Pour autant, des contraintes comme le manque de transparence et de gouvernance, la mauvaise gestion de la rente minière, le caractère enclavé de la plupart des activités, le besoin de renforcer la participation des opérateurs artisanaux, le manque de gestion saine de l'environnement, les risques que présente le marché des produits de base et la nécessité d'adopter des cadres et des politiques de gouvernance

1 Par exemple, le Plan d'action de Lagos, le Programme du secteur des minerais de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), le Chapitre Minier du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), la Politique de mise en valeur des minerais de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le Partenariat minier africain et la Vision pour l'industrie minière en Afrique.

adaptés aux besoins des femmes, sont autant de freins au rôle transformateur que peut jouer le secteur des ressources naturelles.

2.3 Mesurer les progrès de la transition vers l'économie verte : transition à partir de quoi ?

Diverses études empiriques mesurent les progrès réalisés dans le processus de transition à l'aide d'un indice composite, composé de différents indicateurs multidimensionnels qui montrent que le passage à l'économie verte doit relever les trois défis du principe d'inclusion - la pauvreté persistante, le dépassement des limites planétaires et le partage inéquitable de la prospérité croissante. Les indicateurs de l'économie verte ont donc pour objet de saisir les éléments clés de la transition liés aux résultats des politiques et des investissements sur la nouvelle offre et la nouvelle demande globales (PNUE, 2017).

Le PNUE a mis au point un cadre de mesure des progrès de l'économie verte pour faciliter la comparaison des efforts de transition que les pays consentent pour mettre en place des économies plus vertes et plus inclusives. Ce cadre (voir figure II) propose une méthode de mesure des progrès qui permet de suivre l'évolution des variables clés. Les composantes sont essentielles pour obtenir une mesure utile des progrès, faisant du cadre de mesure un instrument valable non seulement pour les praticiens, mais aussi pour l'ensemble des chercheurs et des universitaires qui travaillent dans ce domaine.

En moyenne, les progrès réalisés par les pays de l'échantillon concernent surtout l'éducation, l'espérance de vie, l'inégalité entre les sexes et la consommation d'énergie :

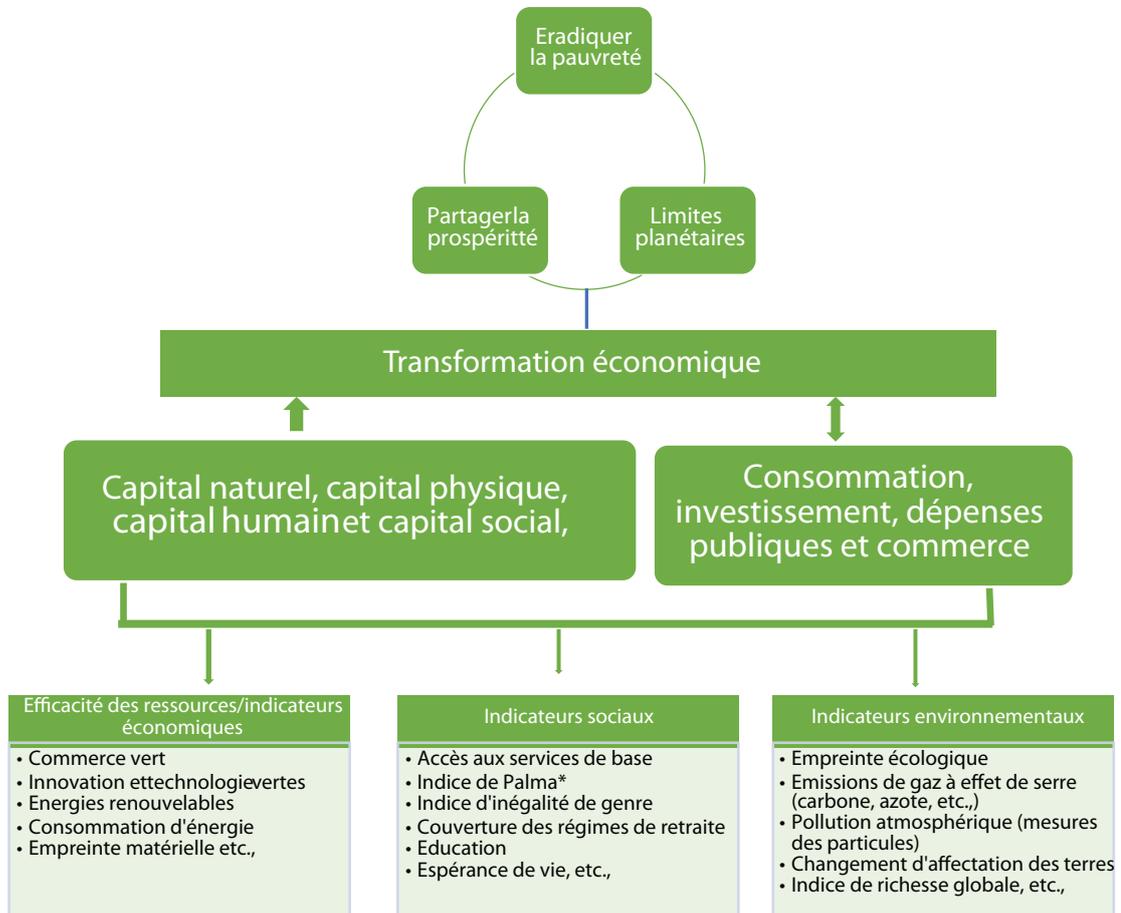
l'éducation et l'espérance de vie ont augmenté alors que l'inégalité entre les sexes et la consommation d'énergie ont diminué. En revanche, l'empreinte matérielle et la pollution de l'air, en moyenne, ont connu la plus forte croissance, c'est-à-dire que l'empreinte matérielle et la pollution atmosphérique ont augmenté (PNUE, 2017).

L'application des principes de la croissance verte dans l'ensemble du continent africain pourrait améliorer la gestion des ressources naturelles pour les générations actuelles et futures. Une économie verte, toutefois, requiert une bonne gouvernance, des institutions et des politiques permettant la création de valeur ajoutée en vue de promouvoir les liens en amont et en aval avec le reste de l'économie, ce qui favorise la diversification, réduit les vulnérabilités et accroît la compétitivité en vue d'obtenir les résultats économiques, sociaux et environnementaux souhaitables.

Les possibilités d'économie verte abondent en matière de gestion, d'utilisation efficace et de préservation des ressources naturelles. Par exemple, la déforestation est en recul dans certains pays alors que la variation globale du couvert forestier est positive, mais reste insignifiante. En 2015, la superficie forestière de l'Afrique était d'environ 624 millions d'hectares, diminuant à un taux de -0,49 %, dont 600 millions d'hectares de forêts naturelles, avec un recul marginal de -0,54 %. Au cours de la même période, les forêts plantées représentaient quelque 16 millions d'hectares, soit une augmentation annuelle de 1,34 %. La variation annuelle nette des forêts était de -2,8 millions d'hectares entre 2010 et 2015, et la variation annuelle nette des forêts naturelles était de -3,1 millions d'hectares durant la même période (FAO, 2016).

Figure 2

Indicateurs du cadre de mesure des progrès de l'économie verte et cadre analytique de l'économie verte inclusive



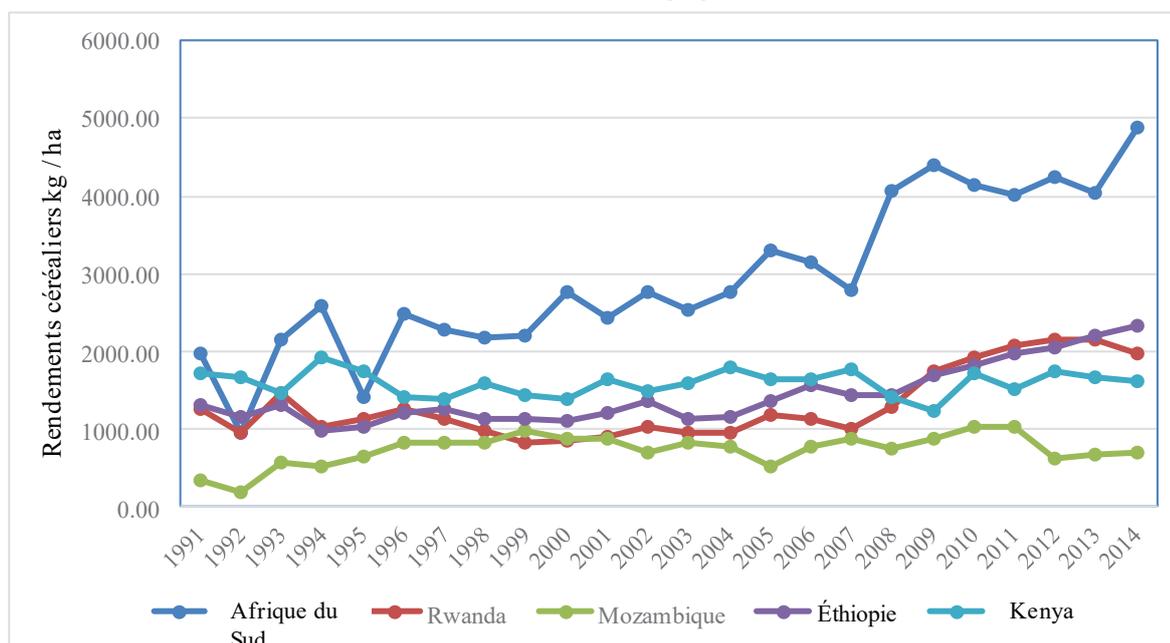
Source : Adapté de *Mesures propices à une économie verte inclusive en Afrique* (Addis-Abeba, CEA et PNUE, 2016).

Note : * L'indice de Palma est une mesure des inégalités. C'est la part du produit intérieur brut qui revient aux 10% les plus riches divisée par la part de ce que touchent les 40% les plus pauvres.

La préservation de la biodiversité a également nettement progressé, avec davantage d'aires terrestres protégées définies au niveau national, ce qui se traduit par une moindre variation en pourcentage des zones humides et des espèces menacées. Les efforts déployés pour mettre en œuvre les mesures d'adaptation sont encourageantes, un plus grand nombre de pays appliquant leur programme d'action national pour l'adaptation. Le nombre de pays qui ont adopté des mesures

d'atténuation appropriées au niveau national dans un contexte de développement durable augmente également, même si l'Afrique représente la plus faible part des émissions mondiales de gaz à effet de serre - 3,8 %, contre, respectivement, 23 %, 19 % et 13 % des émissions mondiales pour les grands émetteurs que sont la Chine, les États-Unis et l'Union européenne (Sy, 2016).

Figure 3
Evolution des rendements céréaliers dans certains pays africains, 1991-2015



Source : Calcul à partir de données tirées des Indicateurs du développement dans le monde 2017 (Banque mondiale).

Pour autant, les améliorations de la productivité ne s'accompagnent pas toujours d'un ajout de valeur dans le secteur agricole. Diverses tendances montrent que la valeur ajoutée agricole diminue dans plusieurs pays d'Afrique (voir fig. III). Depuis des décennies, la plupart des pays africains exportent des matières premières à faible valeur ajoutée manufacturière et à chaîne de valeur réduite, d'où une compétitivité industrielle et un bien-être humain de faible niveau. Des investissements accrus permettent de créer des conditions propices, notamment une économie de marché qui fonctionne bien, des infrastructures adéquates et des systèmes énergétiques efficaces pour promouvoir la transformation et le commerce des produits à valeur ajoutée dans le secteur agricole. Il faut investir davantage

dans l'agriculture pour rendre le secteur attractif pour les jeunes, en tant qu'entreprise rentable. Favoriser les investissements, notamment dans le domaine de l'irrigation, qui sont nécessaires pour accroître et soutenir la production et la productivité agricoles ; et les investissements pour réduire les pertes après récolte grâce à l'adoption et à la promotion de meilleures techniques de manutention après récolte. En outre, des lois et des politiques sur le contenu local permettront aux pays de favoriser l'investissement local, de développer des chaînes de valeur manufacturières, de soutenir la mise en place d'un secteur des services avancés et d'exploiter les possibilités d'innovation, y compris les liens en amont, en aval et latéraux.

Chapitre 3 : Aperçu des enjeux d'économie politique

3.1 Processus de « verdissement »

Une économie verte promet de remplacer le statu quo par un système qui engendre «une amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale, tout en réduisant considérablement les risques environnementaux et les pénuries écologiques» (CEA et PNUÉ, 2011, p. 1). Malgré les dimensions économique, environnementale et sociale du développement durable, rien ne permet de présumer que ce système sera par définition inclusif et qu'il favorisera automatiquement des sociétés plus équitables, d'où la nécessité que les politiques visant à verdir l'économie soient conçues de façon à maximiser les avantages et à réduire les coûts pour les pauvres et les personnes les plus vulnérables de nos sociétés (Banque mondiale, 2012). Un concept plus large «d'économie verte inclusive» intègre pleinement et de manière explicite les aspects de viabilité sociale, notamment en contribuant au développement humain et à l'amélioration des conditions de vie des pauvres et des personnes vulnérables (Samans, 2013 in ECA 2016b).

Les liens d'interdépendance entre les politiques et stratégies d'économie verte inclusive et le rôle qu'elles jouent dans la transformation structurelle des pays africains sont évidents. Sur le plan conceptuel, la transformation structurelle s'accompagne des processus interdépendants suivants : recul de la part de l'agriculture dans le PIB et l'emploi; évolution rapide des sites économiques et de l'urbanisation du fait de l'exode rural; essor d'une économie industrielle et tertiaire moderne, avec une classe moyenne en pleine expansion; changement dans la répartition des revenus

et dans le cadre institutionnel; et transition démographique vers des taux de natalité et de mortalité faibles (Timmer et autres, 2012 dans CEA 2016b).

La transformation structurelle elle-même peut donner lieu à trois résultats ou phénomènes interdépendants : accroissement de la productivité, industrialisation, diversification économique et compétitivité ; changements dans la répartition des revenus et réduction de la pauvreté ; et développement humain accru. La dynamique de transformation structurelle en Afrique dopera inévitablement l'utilisation des ressources ainsi que le développement et l'utilisation des infrastructures, en particulier dans le domaine de l'énergie et des transports pour l'industrialisation, avec des résultats sociaux et environnementaux non souhaitables. En outre, la forte dépendance des économies africaines à l'égard des ressources naturelles pourrait accroître la pression sur les ressources.

Globalement, une économie verte inclusive est un système économique de production, de distribution et de consommation qui tend à obtenir des résultats équilibrés dans les trois dimensions du développement durable (économique, sociale et environnementale), grâce à des politiques qui favorisent la croissance, l'utilisation efficace des ressources et un développement sobre en carbone, protègent et améliorent la biodiversité et les écosystèmes, et sont socialement inclusives. L'économie verte inclusive devrait donc assurer une croissance économique durable, une réduction de la pauvreté, une meilleure inclusion sociale et le bien-être humain. Elle devrait également créer des possibilités d'emploi et de travail

décent pour tous, tout en appuyant et en préservant un bon fonctionnement des écosystèmes de la planète (Nations Unies, 2012).

Dans le contexte de la transformation structurelle de l'Afrique, l'économie verte inclusive peut contribuer à accélérer et à promouvoir le développement industriel durable. Elle peut stimuler la production, la disponibilité et l'efficacité des énergies renouvelables, et accroître la production et la productivité agricoles durables. De même, elle peut contribuer à exploiter durablement les ressources naturelles du continent, élargissant ainsi les débouchés commerciaux, créant des emplois et réduisant la pauvreté. Ce qui met en lumière le rôle que joue l'économie verte inclusive dans la transformation structurelle durable des pays africains et la corrélation entre les deux phénomènes (Gaye, et autres, 2015).

Au niveau opérationnel, les buts et objectifs de l'économie verte inclusive et de la transformation structurelle doivent être traduits en politiques et stratégies dans un contexte politique et institutionnel favorable. L'environnement macroéconomique et les perspectives d'évolution des politiques sont des conditions préalables au bon fonctionnement d'un système d'économie verte ouvert à tous. Les réformes fiscales vertes tendent à décourager la surexploitation des ressources tout en créant des incitations à la durabilité. Ce qui produit à son tour des recettes et assure la souplesse budgétaire nécessaire à l'investissement public vert et aux dépenses sociales qui profitent aux pauvres.

L'accent que nombre de stratégies nationales mettent sur les changements environnementaux et climatiques peut mettre en péril le financement d'activités qui ont une composante sociale importante, par opposition à l'objectif d'une économie verte inclusive, qui est d'atteindre un équilibre économique, social et environnemental dans les activités de développement. La croissance verte, qui

présente de multiples facettes, suscite des débats politiques polarisants, notamment sur la question de savoir si une stratégie de croissance verte permettra d'obtenir une croissance économique et des avantages environnementaux importants. « Pour lutter contre la pauvreté, accélérer la croissance et le développement et faire face aux changements climatiques, il faudra opérer des arbitrages et des choix politiques entre des priorités qui se renforcent mutuellement, mais sont d'égale importance pour améliorer le bien-être et la qualité de vie des citoyens africains » (CEA et PNUE, 2011, p. 2).

3.2 Dilemmes que pose la transition vers l'économie verte

Manque de ressources pour financer la transition vers l'économie verte

Des investissements initiaux substantiels sont nécessaires pour que les pays en développement puissent passer à l'économie verte et les gouvernements sont appelés à jouer un rôle important dans la mobilisation des ressources. Si la mobilisation des ressources intérieures demeure essentielle au succès de la transition, des financements internationaux seront peut-être nécessaires pour éliminer certains des goulets d'étranglement. Les stratégies et programmes d'économie verte récemment adoptés dans certains pays de la région offrent aux pays développés la possibilité d'orienter l'aide publique au développement et autres fonds d'assistance technique vers des projets verts. Parallèlement, des réformes budgétaires doivent être entreprises avec prudence dans le contexte de l'amélioration du système d'administration fiscale. Ces réformes sont difficiles, mais peuvent servir à combler les déficits de ressources nationales en éliminant les fuites et les inefficacités (CEA, 2016a, p. 102).

Le Rwanda a surmonté cet obstacle en créant, en 2008, un Fonds national pour l'environnement et le changement climatique, dans le cadre de la stratégie nationale de croissance verte et de résilience climatique. L'Afrique du Sud et l'Éthiopie ont mis en place des mécanismes de financement similaires, avec toutefois des approches très différentes. Si la lutte contre les changements climatiques est généralement considérée comme très positive, les effets à court terme (comme la hausse des prix) des mesures fiscales et réglementaires deviennent rapidement impopulaires et peuvent donner aux décideurs et aux électeurs l'impression que l'économie verte est plus un luxe qu'une nécessité pragmatique. Par exemple, selon l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social (UNRISD), les politiques d'énergie verte grèvent le budget des utilisateurs nationaux, étant donné que l'énergie représente une part bien plus importante des dépenses des ménages à faible revenu (UNRISD, 2012).

Arbitrages entre les moyens de subsistance

La pauvreté reste le grand défi auquel les pays africains sont confrontés et le moteur principal de la politique. D'où la priorité donnée à la croissance économique et la dégradation de l'environnement qui en résulte. Un certain nombre d'études illustrent les arbitrages opérés entre les politiques de développement durable et les moyens d'existence, les dépenses sociales et les coûts de distribution, et l'échec possible d'interventions bien intentionnées (CEA, 2016a, p. 21; Alliance pour une révolution verte en Afrique, 2016). En outre, l'évolution démographique en Afrique met l'économie au défi de fournir suffisamment d'emplois à la population, nonobstant les compromis environnementaux. Le risque que représente la transition vers l'économie verte peut être atténué par les gains politiques liés à la création d'emplois si ces gains l'emportent sur les pertes politiques résultant d'une consommation réduite, que ce soit « dans les structures

économiques existantes ou dans les structures économiques qui ont été réformées pour mieux concilier objectifs écologiques et commerciaux » (Jeffrey et Seaford, 2014, p.19).

Les stéréotypes à l'origine de bon nombre de débats stériles ont été renforcés par des conflits liés notamment à l'utilisation des terres pour la production alimentaire - par exemple, les terres qui sont reclassées ou redistribuées en raison de projets mettant en danger l'agriculture paysanne, la biodiversité, les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire. En outre, la conservation stricte des puits de carbone limite les possibilités de subsistance des populations autochtones et fait fi de systèmes culturels qui, historiquement, ont coexisté et ont même contribué à préserver la nature. Cela a pour double effet de réduire les possibilités de développement économique tout en empêchant les propriétaires traditionnels de participer à l'économie verte. En outre, les efforts de promotion du développement durable sont souvent en contradiction avec les effets sociaux, environnementaux et culturels d'un développement infrastructurel axé sur des projets de grande envergure, comme l'hydroélectricité ou les lignes ferroviaires (UNRISD, 2012).

Dans les pays à faible revenu, les mécanismes de paiement des services écosystémiques qui attribuent des droits de propriété privée sur des biens communs ou des ressources appartenant à l'État peuvent profiter aux plus aisés et renforcer les rapports de force inégaux entre les entreprises, les États et les usagers des biens communs. De même, de nouveaux marchés pour une production plus respectueuse de l'environnement peuvent imposer des coûts de transaction élevés aux producteurs locaux qui participent à de tels programmes alors que les principaux bénéficiaires ont tendance à rester dans le Nord. Comme le montrent les programmes de plantation d'arbres, ce qui est perçu comme juste

par ceux qui les conçoivent (notamment la compensation économique ou la participation des agriculteurs à la réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts (REDD), le paiement des services écosystémiques ou le mécanisme de développement propre) n'est pas nécessairement un gage d'équité à l'échelle locale ou peut être en contradiction avec les conceptions locales de la justice (UNRISD, 2012).

Karen Jeffrey et Charles Seaford (2014, p. 19-20) plaident en faveur d'un partage des charges pour minimiser les compromis. Le partage des charges, selon eux, peut être défini comme suit :

Partage des charges - égalité et sécurité accrues, solidarité sociale renforcée, accent mis sur la satisfaction des besoins essentiels et le renforcement des capacités humaines. Cela peut être présenté comme une fin en soi ou comme un impératif moral. Ou bien proposé comme condition politique préalable à la transition, tant au niveau de la politique nationale (puisque cela signifie que les coûts de l'investissement nécessaire et de la consommation durable sont supportés par une minorité électorale) que dans le cadre des négociations internationales (ce qui peut renforcer le soutien politique en faveur de la transition dans les pays en développement). En l'absence de ce dernier, l'économie verte peut être vue comme un objectif de pays riche. Cet objectif peut être atteint par une série de mesures de redistribution et de mesures "pré-distributives" au niveau national, ainsi que par des transferts et des investissements internationaux. La plupart des commentateurs conviennent qu'un certain partage de la charge est nécessaire - reste à s'entendre sur l'ampleur de la redistribution nécessaire à l'intérieur des pays et entre eux et sur la manière d'y parvenir.

Par ailleurs, les arbitrages pourraient répondre à une norme de qualité de vie que les politiciens peuvent assurer dans le respect de limites environnementales. Soit un partage des charges permettant de mettre sur pied une coalition électorale (ou une coalition internationale) pour le changement, ou l'élaboration de nouveaux récits avec l'émergence de leaders d'opinion. L'élaboration de nouveaux récits suppose que les leaders d'opinion et les porte-parole, par exemple, définissent la question de l'énergie durable comme une question de sécurité, ce qui exige un engagement actif avec les parties prenantes et les organisations de la société civile. À cet égard, les objectifs, les indicateurs et les données (y compris les nouvelles façons de présenter les comptes nationaux) font partie de l'arsenal permettant de faire bouger les choses : ce sont des outils politiques, qui constituent la pièce maîtresse d'un récit, comme le PIB constitue la pièce maîtresse du récit de la croissance.

Pour le progrès social, toutefois, une transparence accrue et une prise de décision responsable font partie du processus de remise en question des intérêts dominants. On part du principe que les compromis sont plus difficiles en raison de la toute puissance de ces intérêts et que la transparence réduira ce pouvoir. Des stratégies locales sont nécessaires parce que ce qui fonctionne relève de l'économie politique locale, à savoir une « analyse de l'acceptabilité et de l'urgence » et la définition des priorités qui en découlent - l'acceptabilité est plus grande lorsque les avantages locaux (p. ex. emplois, sécurité accrue) compensent les coûts de transition; l'urgence est justifiée dès lors que des effets de verrouillage se produisent en l'absence de mesures (p. ex. aménagement du territoire) (Hudson et Marquette, 2015, p.74).

Concilier réformes macroéconomiques et objectifs sociaux

Un individu privilégiera des activités économiques locales plutôt que la vision globale où l'innovation technologique et institutionnelle assurent à la fois la performance environnementale et une meilleure qualité de vie. L'idée étant que la réduction d'échelle augmente le sentiment de contrôle des individus et réduit les possibilités qu'une élite s'approprie des biens de valeur, et que cela compense (largement) des économies d'échelle moindres. Dès lors que les innovations au sens large encouragent l'activité économique locale, c'est-à-dire la production de biens et de services qui servent les intérêts locaux, et que les avantages de la réforme macroéconomique permettent de réduire les dommages environnementaux associés au système commercial mondial, la politique pourra s'inscrire dans la durée. Le moyen d'y parvenir est une planification économique locale qui crée un groupe de personnes bénéficiant de l'économie verte et donc une base électorale.

Parmi les réformes qui se situent au coeur du dilemme entre objectifs macroéconomiques et priorités sociales, citons par exemple : les politiques visant à promouvoir l'efficacité énergétique des ménages en faisant appel à la responsabilité des individus ou des consommateurs ; les programmes de gestion communautaire des forêts qui sont transposés à l'échelle du pays; les subventions aux intrants pour les agriculteurs; ou les subventions énergétiques. Les politiques énergétiques qui utilisent des messages moralisateurs à l'intention des ménages peuvent échouer étant donné la méfiance générale à l'égard des institutions publiques et du secteur de l'énergie, ainsi que l'incapacité à tirer parti des réseaux sociaux existants et des notions de citoyenneté. La méfiance à l'égard des institutions règne dans les programmes de gestion communautaire des forêts, transposés à l'échelle nationale, en raison du risque accru d'être accaparés par

les plus riches ou par les groupes politiques et les secteurs du gouvernement soucieux de s'arroger une part des bénéfices (Humphries, 2013).

L'utilisation d'engrais et autres intrants est un facteur important pour améliorer la production, mais les gouvernements sont souvent obligés de les subventionner pour les rendre accessibles et abordables. S'il existe de bonnes raisons d'accorder des subventions modestes aux intrants stratégiques tels que les engrais, la façon dont ces subventions sont gérées est très importante. Les engrais peuvent avoir des effets néfastes sur le développement durable, notamment lorsqu'une mauvaise utilisation expose les écosystèmes à la pollution et aux effets en aval de l'érosion et de l'eutrophisation des plans d'eau à des niveaux qui menacent la biodiversité aquatique (Pimentel, et autres, 2004). L'effet de l'utilisation d'engrais sur les ressources en terre et en eau est au coeur du débat sur l'intensification durable de la production agricole en Afrique. De même, les subventions en faveur de l'énergie sont nécessaires pour permettre la croissance verte, étant donné leur impact sur l'ensemble de l'économie au-delà du secteur de l'énergie. Mais les processus de réforme, complexes et difficiles, peuvent être politiquement inacceptables à court terme. Des études de cas sur les réformes des subventions aux combustibles fossiles dans plusieurs pays africains (par exemple, au Ghana et au Sénégal) montrent que la suppression des subventions aux combustibles fossiles nécessite de vastes consultations avec les parties prenantes pour concevoir et mettre en œuvre un plan de réforme.

Rôle que joue l'État dans la transition

Selon Levidow (2014, p. 10): « Encourager l'économie verte veut dire créer un contexte dans lequel l'activité économique accroît le bien-être humain et l'équité sociale, et réduit considérablement les risques

environnementaux et les pénuries écologiques. Selon le rapport sur les Mesures pro-pices (Wooders, 2011, cité dans Levidow, 2014), des mesures sont nécessaires pour favoriser des marchés verts et assurer une utilisation plus efficace de l'environnement et des ressources naturelles, notamment en encourageant les investissements du secteur privé ». L'État est donc appelé à jouer un rôle plus important que la simple réglementation et la définition de cadres.

Un cadre réglementaire bien conçu peut créer des droits et des incitations qui stimulent les activités de l'économie verte, éliminent les obstacles à l'investissement vert et réglementent les formes les plus nuisibles de comportement non durable, en créant des normes minimales ou en interdisant complètement certaines activités (Cisse et al., 2014). Pour que des outils réglementaires favorisent l'économie verte dans des secteurs clés, il faut avant tout déterminer si les cadres réglementaires en place sont en phase avec les objectifs stratégiques. Qui plus est, il est souvent préférable pour les entreprises de travailler avec des normes claires, appliquées de manière efficace, leur évitant ainsi l'incertitude ou la concurrence de ceux qui ne respectent pas les règles. Dans bien des cas, s'il n'est pas nécessaire d'établir de nouveaux règlements, les cadres réglementaires en place gagneraient à être mieux alignés sur les politiques publiques de promotion des activités économiques soucieuses de l'environnement.

Savoir dans quelle mesure une économie verte est compatible avec le marché libre est primordial si l'on veut définir le rôle de l'État dans la transition vers l'économie verte et au-delà. L'État a pour mission de stimuler les marchés existants ou d'en créer de nouveaux là où ils font défaut. A cette fin, il dispose de divers instruments, dont la comptabilité verte pour évaluer les ressources naturelles en tant que «capital naturel», servant de base aux décisions relatives aux investissements, aux

services et aux arbitrages à opérer; les permis négociables pour stabiliser le stock total de capital naturel et ses «services environnementaux»; les instruments financiers permettant d'attribuer des droits de propriété à des ressources plus naturelles en tant que sources et puits de carbone, par exemple les crédits carbone, le marché des droits d'émission de carbone, les crédits eau, les marchés intégrés de l'eau et les crédits biodiversité; les projets d'infrastructures vertes; la restauration de l'écosystème par un système de crédit destiné à atténuer les effets d'activités qui détruisent un écosystème ailleurs, facilitant ainsi l'acceptation ou l'approbation par l'État de tels projets ; les partenariats public-privé apportant des investissements et des compétences supplémentaires; l'écologisation des chaînes d'approvisionnement par des pratiques durables en matière de passation de marchés et la promotion de technologies écologiques et économes en ressources (Levidow, 2014).

L'absence de politiques clairement énoncées concernant les priorités et le fait que les stratégies nationales n'indiquent pas les mesures économiques, sociales et environnementales nécessaires à la mise en oeuvre des plans sectoriels expliquent que l'État ne parvienne pas à gérer les réformes avec efficacité. On cite souvent comme raison de cette inertie le manque de ressources nationales pour financer les interventions prioritaires dans la plupart des pays africains. Les tendances de l'économie mondiale sont telles qu'elles pourraient rendre difficile l'accès à des mécanismes de soutien extérieurs au moment requis pour mettre en oeuvre les programmes prioritaires. Un État efficace redoublera d'efforts pour mobiliser des ressources, notamment par le biais d'une coopération entre les entrepreneurs privés et les pouvoirs publics, et des partenaires extérieurs.

Rôle qui revient au secteur privé

Les pouvoirs publics, tout en créant un environnement favorable à l'activité du secteur privé, doivent considérer ce dernier comme un partenaire essentiel au développement socio-économique. Le secteur privé doit par ailleurs redoubler d'efforts pour réaliser les investissements nécessaires, innover pour accroître la compétitivité et assumer sa responsabilité sociale. Il est de plus en plus conscient du rôle qui lui revient dans la réalisation d'une croissance à long terme verte et inclusive sur fond de développement durable. Il apporte de nouvelles idées pour lutter contre la pauvreté dans le monde, s'associant par exemple aux acteurs traditionnels du développement, tels que les organismes d'aide nationaux et les organisations non gouvernementales, tirant parti des chaînes d'approvisionnement pour créer des opportunités économiques pour les populations les plus pauvres du monde et intégrant la responsabilité sociale dans ses pratiques commerciales. C'est un acteur important qui contribue à façonner le programme de croissance verte et inclusive de l'Afrique. Les gouvernements doivent assurer un climat propice à l'investissement pour stimuler l'engagement du secteur privé (Banque africaine de développement, 2012).

L'enjeu pour les gouvernements consiste à concevoir des politiques qui tirent véritablement parti des capitaux et du savoir-faire privés pour adopter des modalités et des instruments efficaces permettant d'assurer une croissance et un développement écologiques et inclusifs à l'échelle voulue et au rythme nécessaire. Par exemple, les investissements directs étrangers représentent 39 % des flux financiers extérieurs en Afrique, qui vont principalement aux industries extractives. Ce qui souvent accentue la dégradation des actifs naturels et peut jouer contre le passage à l'économie verte. Une nouvelle équation risque/rendement des investissements du secteur privé via des engagements financiers

publics sous forme de subventions, de financement à des conditions de faveur et d'instruments d'atténuation des risques permettrait d'améliorer l'offre de financements privés pour les grandes infrastructures et les projets à faible émission de carbone et d'accroître la demande de financements privés dans le cadre de solutions de développement à long terme.

Alors que l'Afrique se transforme à un rythme régulier, la croissance soutenue exige des investissements dans le capital physique et humain pour maintenir les investissements publics et privés. Le secteur privé en Afrique a la capacité de faire partie des chaînes de valeur mondiales et d'accéder aux technologies qui lui font largement défaut via des coentreprises et autres formes de partenariats avec d'autres acteurs du secteur privé dans le reste du monde. La participation du secteur privé pourrait être renforcée grâce à des partenariats public-privé dans le contexte de l'économie verte. Les innovations technologiques qui favoriseront une croissance à faible émission de carbone pour l'Afrique exigent des programmes de recherche et développement renforcés dans le cadre de partenariats efficaces avec les universités.

3.3 Relever les défis et saisir les occasions qui se présentent

Le passage des pays africains à l'économie verte se heurte toujours à plusieurs obstacles. D'une manière générale, la plupart des pays ont un environnement économique peu favorable du fait d'un plan directeur qui ne soutient pas pleinement le passage à une économie verte, auquel s'ajoutent le faible degré d'innovation ou de développement technologique en raison d'un coût prohibitif, et le manque de financement que nécessitent l'économie verte et les processus structurels de transformation. Le financement des cadres

de développement reste problématique pour la plupart des pays en développement, les obligeant à faire appel aux maigres ressources nationales pour lancer leurs programmes de transformation. Globalement, les capacités dans le secteur public et le secteur privé sont insuffisantes pour mettre en œuvre l'économie verte inclusive, à quelque niveau que ce soit : élaboration, mise en œuvre et suivi des politiques (Gaye, et autres, 2015 ; Département des affaires économiques et sociales, 2011).

La qualité d'une transition vers l'économie verte s'évalue, entre autres critères, à l'aune du caractère inclusif du processus et des résultats obtenus, à commencer par les politiques, les cadres institutionnels et juridiques, et la coordination des acteurs et de leurs interventions. Les politiques étant le fondement de la transition, les pays doivent, dès le départ, veiller à ce que les moyens d'action soient choisis en fonction de leurs effets nets dynamiques pour la société et de leur capacité à amorcer une transformation structurelle vers l'économie verte inclusive. L'ensemble de moyens d'action retenus doit être compatible avec les objectifs phares de la politique d'économie verte inclusive et avec les objectifs de développement durable du pays concerné. Le choix doit se faire selon un processus rigoureux, s'appuyant sur des éléments prouvant leur pertinence, leurs coûts et leurs avantages. Des moyens d'action appropriés, et l'incitation naturelle qu'ils comportent, peuvent stimuler l'efficacité des ressources, l'innovation et la recherche dans le domaine des technologies vertes et leur mise en place, ainsi que les investissements dans le capital naturel et les infrastructures sociales.

Les cadres juridiques et institutionnels accompagnent la mise en place de toute politique. Les pays doivent tenir compte de la nature des institutions et du mécanisme qui assure la coordination des interventions de tous les partenaires - nationaux et extérieurs - en faveur de l'économie verte (CEA, 2016b, p. xix).

L'absence de cadres juridiques et réglementaires, la protection insuffisante des droits de propriété intellectuelle, les capacités institutionnelles limitées, les procédures d'arbitrage excessivement bureaucratiques et peu claires, l'ingérence politique, les interventions injustifiées sur les marchés intérieurs (par exemple, les subventions), sont autant d'éléments peu favorables au passage vers une économie verte inclusive. Dans leur déclaration de consensus pour Rio+20, les pays africains se sont engagés à redoubler d'efforts pour améliorer l'environnement de la gouvernance à l'échelon national, en veillant à garantir la pleine responsabilité des institutions et des processus de planification et d'élaboration du budget transparents et ouverts. Cet engagement politique est essentiel pour la transition (CEA, 2011b, p. 4).

Le renforcement des capacités et la sensibilisation sont essentiels pour soutenir l'industrie manufacturière locale et la création d'emplois, et pour accroître l'appui à la formation professionnelle et au renforcement des capacités au service du processus de transition verte. Le processus par lequel les gouvernements s'engagent auprès de leurs citoyens peut libérer le potentiel d'une économie verte au profit d'une base plus large de parties prenantes. Le passage vers l'économie verte inclusive a pour singularité de promouvoir la formation de coalitions politiques et institutionnelles qui permettent à toutes les parties concernées de comprendre que si l'économie verte inclusive est par nature liée à la durabilité environnementale, l'environnement est essentiel pour susciter une transformation économique qui bénéficie d'un large soutien. Par exemple, le processus de collaboration avec les principales parties prenantes peut garantir un soutien de haut niveau en faveur de l'économie verte même pendant les transitions politiques, évitant ainsi les conflits d'intérêts lorsque les dirigeants changent.

La faible coordination et le manque d'harmonisation et d'intégration entre les secteurs créent un environnement où une vision partielle des politiques sectorielles en matière d'économie verte entraîne le chevauchement d'activités. Le manque de coordination et d'intégration entre les ministères sectoriels et le chevauchement des compétences et des responsabilités entre les institutions peuvent entraver la mise en œuvre efficace d'une transition verte. Jusqu'à présent, l'élaboration de politiques d'économie verte inclusives dans la plupart des pays africains était supervisée et soutenue par des responsables gouvernementaux de haut niveau. Cela a permis de réunir non seulement les différents services gouvernementaux, mais aussi les parties prenantes non gouvernementales et les partenaires extérieurs. En outre, grâce au soutien dans certains pays de dirigeants politiques de haut niveau, les buts et objectifs que vise l'économie verte ont été intégrés dans les visions de développement national à long terme, les plans de transformation et les stratégies sectorielles. Des dirigeants politiques de haut niveau ont aidé les pays africains à mettre la transition vers l'économie verte au centre de leur programme de développement national, notamment en Éthiopie, au Maroc, à Maurice, au Rwanda et en Tunisie. Certains pays ont créé des institutions chargées de coordonner la mise en œuvre des stratégies d'économie verte au sein des administrations politiques de haut niveau, leur conférant ainsi le poids et l'autorité nécessaires.

Des millions de personnes en Afrique tirent l'essentiel de leurs revenus des biens et services écologiques. Accroître les bénéfices que les habitants des zones rurales et les citoyens pauvres peuvent tirer des ressources naturelles peut favoriser une croissance verte inclusive et la lutte contre les inégalités et le chômage. L'agriculture, qui est la principale source de subsistance et de revenus, est au cœur des stratégies de croissance verte inclusive. Étant donné que 70 à 80 % de la

population est employée directement ou indirectement dans l'agriculture, il est évident qu'une transformation structurelle réussie commence par une hausse de la productivité agricole et une offre fiable de ressources vivrières en quantités accrues. Les domaines prioritaires des stratégies d'économie verte inclusive de l'Afrique du Sud, de l'Éthiopie, du Kenya, du Mozambique et du Rwanda sont le plus souvent l'agriculture, l'industrie, l'environnement et la résilience climatique (CEA, 2013a, p. 107).

D'autres possibilités de croissance verte se font jour, notamment dans le secteur agro-alimentaire et les activités agro-industrielles, les minéraux et les métaux, ainsi que les chaînes de valeur sous-régionales, Sud-Sud et mondiales. Les pays africains continuent, pour l'essentiel, à exporter des matières premières à faible valeur ajoutée, ce qui entraîne un faible niveau de développement industriel. Il est indispensable de miser sur la valeur ajoutée si l'on veut élargir les services écosystémiques. Des investissements verts qui favorisent la création de valeur ajoutée, augmentent la compétitivité industrielle et la part des chaînes de valeur mondiales pourraient ouvrir la voie à la création de richesse et à la réduction des inégalités. Cela nécessite, notamment, de développer les capacités locales dans les chaînes de valeur de l'industrie, telles que les compétences, l'expertise et le savoir-faire, et d'aligner les activités minières artisanales et à petite échelle sur les priorités de développement pertinentes de sorte que la transition vers une croissance verte et inclusive soit bénéfique aux femmes, aux jeunes et aux communautés marginalisées. Par exemple, l'Éthiopie met en œuvre une feuille de route en trois volets pour le développement industriel couvrant la période 2013-2025, avec l'objectif d'atteindre les plus grandes capacités de production en Afrique. La feuille de route privilégie en outre la mise en place d'un secteur industriel diversifié, compétitif au niveau mondial et respectueux

de l'environnement, conformément à l'Initiative en faveur d'une économie verte résiliente face aux changements climatiques.

Le commerce a le potentiel de stimuler une croissance verte inclusive en Afrique et de soutenir la transition vers l'économie verte inclusive. Plusieurs interventions majeures en matière de politique commerciale sont de nature à promouvoir la croissance verte inclusive en Afrique et, selon l'ouverture d'un pays au commerce et aux marchés mondiaux, il s'avère nécessaire de prendre en compte certaines interactions importantes dans la conception de stratégies nationales en faveur de la croissance verte inclusive. Les gouvernements africains doivent promouvoir les avantages comparatifs des producteurs africains en matière de production et d'exportation de produits durables de sorte que le commerce devienne le moteur d'une croissance verte inclusive et de la transition vers l'économie verte en Afrique. Il faut éviter la spécialisation excessive dans un petit nombre d'activités «de base» que tendent à renforcer les forces du commerce international. L'Afrique doit opérer un changement d'orientation: au lieu d'exporter majoritairement des combustibles fossiles, des minerais bruts et des métaux vers le reste du monde, elle doit intégrer des produits à valeur ajoutée, créer des marchés et tirer parti des avantages comparatifs naturels pour les énergies renouvelables et des infrastructures pour transférer l'énergie des régions excédentaires vers les régions dont la demande énergétique augmente ou dont l'offre est en déficit (CEA, 2015a, p. 156).

Alors que l'Afrique attire des investissements dans le secteur des ressources naturelles (notamment dans le secteur minier), il peut s'avérer nécessaire d'équilibrer le flux des ressources vers les secteurs qui le méritent. Si l'agriculture, par exemple, offre le meilleur potentiel de croissance inclusive, il convient d'éliminer les subventions agricoles et les autres mesures qui faussent les échanges afin

d'accroître l'accès aux marchés des produits agricoles des pays africains. Outre l'élimination des droits de douane et des taxes ayant des effets de distorsion sur le commerce, la croissance verte inclusive tirée par le commerce exige des réformes fiscales prévoyant la suppression des subventions contre-productives, telles que celles sur l'énergie et les produits à forte intensité énergétique. Il est également nécessaire de procéder à des transferts de technologie pour permettre aux pays africains de passer à une agriculture durable dont la productivité dépasse de loin le statu quo, comme le montrent les évaluations du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Par exemple, au Kenya, le rendement agricole moyen dans le cadre de l'économie verte dépasserait d'ici à 2030 d'environ 15% le rendement obtenu dans l'hypothèse du maintien du statu quo, tandis qu'en Afrique du Sud, les investissements dédiés aux pratiques agricoles écologiques (comme l'utilisation d'engrais biologiques) assureront une croissance soutenue (5,5 % si la stratégie de l'Accord sur l'économie verte est appliquée) du rendement par hectare, par rapport aux gains à court terme que représente l'utilisation d'engrais traditionnels (UNEP, 2015, p.18).

L'investissement dans les infrastructures est également essentiel pour réduire les coûts de transaction et assurer la compétitivité commerciale des produits «verts» africains sur un marché mondialisé. La modernisation et l'expansion des ports et des capacités de manutention des marchandises ainsi que l'amélioration des réseaux ferroviaires nationaux et sous-régionaux, qui constituent un élément central de cette stratégie, contribuent largement à renforcer la croissance verte inclusive. Au niveau régional, combler les énormes lacunes dans le domaine des transports, de l'énergie, des TIC, de l'eau et de l'assainissement pourrait renforcer la plate-forme pour le développement durable. Le Plan d'action prioritaire pour le Programme de développement

des infrastructures en Afrique (PIDA), adopté par les chefs d'État africains en 2012, requiert 68 milliards de dollars pour sa mise en œuvre jusqu'en 2020, et 300 milliards de dollars pour la mise en œuvre des projets jusqu'en 2040. Il est donc nécessaire que les gouvernements relient leurs couloirs de développement des infrastructures aux cadres continentaux, surtout depuis la signature de l'accord sur la Zone de libre-échange continentale africaine.

Si les gouvernements font appel à diverses stratégies de planification de la croissance verte inclusive, seule une volonté politique forte au plus haut niveau donne des résultats car elle permet de former des coalitions favorables aux objectifs de développement à long terme, comme en Éthiopie, au Maroc et au Rwanda (Green Growth Best Practice, 2014a). Les clés du succès sont des objectifs économiques, environnementaux et sociaux clairs, fixés dans le cadre de mandats officiels axés sur les résultats, appuyés par une gouvernance institutionnelle forte, comme au Rwanda et en Afrique du Sud ; des processus de planification et de coordination solides et dotés de ressources suffisantes, conçus pour produire des éléments probants, surmonter les obstacles et gérer les intérêts contradictoires. L'élaboration du Plan d'action national sur le changement climatique pour le Kenya en est un bon exemple.

Bâtir des coalitions solides autour de l'objectif à atteindre dépend de processus actifs et stratégiques qui assurent l'engagement des parties prenantes. Les rôles doivent être clairement définis et les attentes bien gérées. L'Éthiopie est un exemple d'institution bien structurée, à même de gérer un cycle prévisible de planification à long terme, de mise en œuvre et de suivi, en cohérence avec d'autres activités. Le vrai test de la qualité et de la force des institutions (voir encadré 2) sera de voir si les programmes sont maintenus lors des changements d'administration politique. L'Éthiopie continue par ailleurs à miser sur le

renforcement des capacités locales, depuis le niveau fédéral jusqu'au niveau des autorités locales, en passant par les ministères compétents.

La bonne performance économique qu'affichent la plupart des pays est l'occasion d'appliquer des réformes fiscales et autres instruments économiques qui favorisent la croissance verte inclusive. L'idéal serait que les pays aient des visions, des objectifs et des points de repère clairs qui s'inscrivent dans une croissance verte à long terme, y compris des objectifs spécifiques à court et moyen terme concernant la croissance économique, la réduction de la pauvreté, l'emploi et la protection des ressources naturelles de sorte que les réformes macroéconomiques permettent aux pays africains d'opérer la transition vers l'économie verte inclusive (Growth Best Practice, 2014b ; ECA, 2016d, p. 10). Cela aiderait les gouvernements à concevoir et à mettre en œuvre un ensemble approprié et optimal de réformes macroéconomiques susceptibles de soutenir l'investissement vert et la transformation pour parvenir à une croissance verte (CEA, 2016d, p. 10).

Si le financement fait toujours défaut, de nombreux pays ont le potentiel d'accroître la mobilisation interne et externe de ressources financières. Des politiques bien définies de manière à améliorer la mobilisation des ressources intérieures auront des effets positifs si les fonds sont investis dans les secteurs productifs. Les réformes de la politique budgétaire peuvent également être l'occasion de lier l'économie verte à des objectifs de développement spécifiques, tels que le développement des infrastructures, le développement social et la protection de l'environnement (CEA, 2015a, p. xv). En outre, avec des cadres de développement clairs, les pays pourront attirer des financements extérieurs sous forme d'aide, d'investissements privés ou de crédits garantis par des ressources intérieures potentielles estimées à plus de 500 milliards de

Encadré 2

Meilleures pratiques en matière de qualité des institutions

- Volonté politique ferme associée à des objectifs nationaux à long terme, et des coalitions gagnantes ;
- Clarté des objectifs : mandats axés sur les résultats, gouvernance institutionnelle ;
- Planification et gestion rigoureuse des conflits d'intérêt ;
- Engagement des parties prenantes avec des rôles clairement définis et gestion des attentes ;
- Institutions bien administrées
- Mise sur pied des capacités locales à différents échelons.

dollars en recettes fiscales, 168 milliards de dollars en richesses minérales, 400 milliards de dollars en réserves internationales, 40 milliards de dollars en transferts de fonds de la diaspora, 60 milliards de dollars en revenus bancaires et quelque 1 200 milliards de dollars en capitalisation boursière (CEA, 2016a, p. 116).

Pour relever ces défis et exploiter ces possibilités, la participation politique des parties prenantes et de nombreux autres catalyseurs est essentielle, y compris la technologie et les capacités des États membres. La plupart des tensions politiques tiennent à la façon dont on évalue les acteurs politiques et leur rôle, les avantages et les capacités institutionnelles,

à l'absence de communication et de sensibilisation efficaces pour nouer le dialogue, ou assurer une coopération entre les principaux partis, et à la répartition des avantages et des inconvénients de la réforme et son bien-fondé. La mise au point et le transfert de technologies favoriseront également le processus, et en Afrique, certains pays s'emploient d'ores et déjà à mettre au point ou à appuyer la modernisation technologique pour inscrire le développement industriel dans la durée. Dans l'ensemble, la mise en œuvre efficace des réformes de l'économie verte repose sur des systèmes de gouvernance solides qui favorisent la transparence et la responsabilité (CEA, 2016a, p. 46).

Chapitre 4 : Activités des parties prenantes dans une économie verte

4.1 Caractère central d'une partie prenante

L'économie politique d'une transition vers l'économie verte doit veiller à ce que les groupes clés prennent part à l'action concertée pour maîtriser et influencer les meilleurs résultats au niveau national. Trouver des voies de transition en Afrique qui soient cohérentes (en ce sens que les politiques macroéconomiques et autres stratégies axées sur la croissance ne compromettent pas les objectifs de durabilité et que les objectifs environnementaux sont mis en balance avec des considérations sociales) exige des modalités de gouvernance qui facilitent la collaboration de multiples acteurs à différentes échelles (internationale, régionale, nationale, sous-nationale et locale) pour lutter contre les inégalités et le déséquilibre des forces liés à l'économie de marché.

Les principales parties prenantes d'une économie verte sont les gouvernements et leurs organismes, les instituts de recherche et d'enseignement, les groupes de réflexion, les organisations de développement internationales et régionales, les acteurs du secteur privé (notamment les innovateurs, les producteurs et les groupes politiques organisés). Identifier les principaux intervenants, ainsi que les institutions et les cadres à travers lesquels ils interagissent, est aussi important que l'objectif visant à assurer la transition vers l'économie verte. Seul ce type d'analyse permet d'identifier les mesures qui permettent de préserver les intérêts de toutes les parties prenantes.

Une analyse fondée sur l'économie politique améliore également les systèmes de gouvernance et favorise la transparence dans la mise en œuvre des programmes des gouvernements et contribue à réduire les incertitudes et les risques liés aux investissements dans l'économie verte (CEA, 2016a, p. 37).

Les approches participatives en matière de conception et de mise en œuvre de réformes en faveur de l'économie verte inclusive garantissent que les intérêts des différents acteurs sont pris en compte et encouragent la participation de tous. Les pays dotés d'une direction forte et de mécanismes de coordination multipartite bien établis qui assurent la synergie des efforts des ministères, organismes et autres parties prenantes ont d'ores et déjà réussi à identifier les réformes clés pour promouvoir l'économie verte (CEA, 2016a, 41). La coordination entre les ministères, les organismes et les autres parties prenantes, ainsi qu'entre les structures décentralisées, tient pour l'essentiel à la mise en place de divers comités multipartites qui assurent une communication et une coopération efficaces. Ces rôles sont assurés par des organismes gouvernementaux chefs de file dans plusieurs pays africains (Programme des Nations Unies pour le développement, 2017). A Maurice, la stratégie *Maurice île durable*, dont le plan d'action est coordonné par le Ministère de l'environnement et du développement durable, fournit un cadre pour la mise en œuvre de l'économie verte. Au Kenya, le Ministère de la décentralisation et de la planification est considéré comme le chef de file de la coordination des

activités et des initiatives en faveur d'une économie verte.

4.2. Typologie des parties prenantes du processus de réforme

4.2.1. Gouvernements et institutions publiques

Les gouvernements et les institutions publiques jouent un rôle déterminant en fournissant les cadres nécessaires à la planification et à la mise en œuvre de la transition vers l'économie verte. Tout en créant un environnement favorable à l'octroi de financement par les secteurs public et privé, les pouvoirs publics doivent veiller à la mise en œuvre d'une série de politiques et de programmes complémentaires dans le secteur prioritaire identifié. L'objectif est de créer les incitations nécessaires pour stimuler le secteur privé et changer les mentalités. Les gouvernements jouent également un rôle de premier plan pour assurer une mise en œuvre efficace, améliorer la collaboration, la cohérence et l'intégration entre les parties prenantes.

En Éthiopie, par exemple, la stratégie pour une économie verte à l'épreuve des changements climatiques s'accompagne d'un mécanisme institutionnel permanent dirigé par le Cabinet du Premier Ministre et un comité directeur interministériel, composé des principaux ministères, chargé d'en assurer la mise en œuvre et d'y associer un large éventail d'acteurs. Au Rwanda, la stratégie de croissance verte et de résilience aux changements climatiques relève d'un comité directeur composé de dix ministres. En Afrique du Sud, la Stratégie nationale pour le développement durable et le Plan d'action sont coordonnés par le Ministère de l'eau et des affaires environnementales, par le biais du Département des affaires environnementales, qui supervise également le Comité national du développement durable.

Le comité est multidisciplinaire et multisectoriel (couvrant tous les secteurs clés du gouvernement) et fait appel à la participation de la société civile, du secteur privé, du milieu universitaire et d'autres intervenants. Au Mozambique, quatre ministères clés jouent un rôle décisif dans l'orientation et la planification (Ministère de la coordination de l'action environnementale, Ministère de la planification et du développement, Ministère des finances et Ministère des affaires étrangères et de la coopération). Le Conseil national du développement durable joue également un rôle important.

Le rôle que jouent les pouvoirs publics dans la construction d'une économie durable, au-delà de la politique à mener, comprend le financement des sciences fondamentales nécessaires aux processus écologiques et au progrès technologique (Cohen, 2014). Le Gouvernement sud-africain, par exemple, offre un environnement politique et réglementaire favorable à la transition vers l'économie verte et mobilise les fonds publics à l'appui de cette vision. Sur les 357 initiatives d'économie verte, environ 50 % ont été financées par des ministères nationaux, en particulier le Ministère des affaires environnementales et le Ministère des transports, qui ont financé un tiers de l'ensemble des initiatives ayant bénéficié d'un financement national, tandis que 31 % des initiatives d'économie verte sont financées par les municipalités (Partenariat pour l'action en faveur de l'économie verte, 2017).

S'il est encore possible d'accroître l'investissement du secteur privé dans certains de ces domaines, on ne saurait trop insister sur le rôle du financement public. L'investissement public est nécessaire dans les infrastructures durables telles que réseaux intelligents, bornes de recharge des véhicules électriques, systèmes de transport en commun, installations de gestion des déchets, systèmes de filtration de l'eau et de traitement des eaux usées. La Stratégie nationale de réponse aux

changements climatiques pour le Kenya, par exemple, fixe à 2,4 milliards de dollars par an le total des fonds à investir dans le seul secteur énergétique (Forum économique mondial, 2012). En Éthiopie, le mécanisme en faveur d'une économie verte résiliente face aux changements climatiques (CRGE) a alloué, en janvier 2014, 20,8 millions de dollars à six secteurs clés pour préparer et mettre en œuvre des investissements accélérés visant à promouvoir la croissance économique, réduire les émissions de gaz à effet de serre et renforcer la résistance aux changements climatiques, mais 150 milliards de dollars au total devraient être mobilisés au cours des 10 premières années pour financer de telles initiatives (Kaur, et autres, 2016).

La mise en place de régimes fiscaux, du pouvoir d'achat du gouvernement et autres outils financiers peut orienter les capitaux privés vers les technologies propres et les entreprises respectueuses de l'environnement. Les taxes sur les ressources naturelles peuvent servir de tremplin à la mise en place de réformes sans incidence sur les recettes au Botswana, au Cameroun, au Congo, au Gabon, en Guinée, en Guinée équatoriale, au Nigéria, en République démocratique du Congo et au Tchad (Thomas et Treviño, 2013). Ce qui suppose l'introduction en douceur de nouveaux instruments fiscaux verts dans le code fiscal en vigueur (par exemple, lorsque l'Afrique du Sud, le Maroc, l'Ouganda, la République-Unie de Tanzanie et la Zambie ont introduit des taxes sur les polluants et les émissions). Ces taxes élargissent l'assiette fiscale et peuvent réduire les distorsions liées à la fiscalité en vigueur.

Les gouvernements peuvent également choisir de réglementer les comportements privés pour réduire au minimum la destruction des écosystèmes. Ainsi, bien que l'Afrique ne contribue pas de manière significative aux émissions de carbone, ses contributions cumulées et marginales basées sur les récents modèles de croissance économique peuvent

exercer une pression sur l'environnement. L'indicateur clé de la pollution de l'environnement est l'émission de carbone provenant de l'énergie et du changement d'affectation des terres et, pour l'Afrique, l'extraction des ressources est l'un des principaux indicateurs de la pression sur l'environnement. Le cadre réglementaire, qui joue sur les distorsions et l'inertie, peut aider les pays à affiner leurs instruments économiques de gestion et de préservation de l'environnement et à accélérer les progrès vers le développement durable. Toutefois, des réglementations excessives peuvent augmenter le coût des investissements verts, les rendant alors peu attrayants ; en revanche, des réglementations moins strictes réduiront les incitations en faveur des investissements verts (CEA, 2016a, p. xiii).

4.2.2. Secteur privé

Le secteur privé est le moteur de l'économie : ses capacités d'investissement et d'innovation sont cruciales pour l'industrialisation, l'élimination de la pauvreté et la transition vers une économie économe en ressources et en énergie et à faible intensité de carbone. Qu'il s'agisse de créer des emplois, d'améliorer l'infrastructure, de développer l'éducation et les soins de santé, d'exploiter les possibilités et de transformer les structures, ou autres domaines essentiels, le secteur privé restera la pierre angulaire de toute stratégie de développement en Afrique (Société financière internationale, 2012). Grâce à l'innovation et à l'investissement dans des modèles à faible émission de carbone et économes en ressources, le secteur privé aura un rôle majeur à jouer dans la transformation vers l'économie verte inclusive. Rodrik (2014) a identifié les quatre principaux domaines dans lesquels le secteur privé peut jouer un rôle important :

- Relancer l'industrie manufacturière et remettre l'industrialisation sur les rails ;

- Générer une croissance tirée par l'agriculture, basée sur la diversification vers des produits agricoles non traditionnels ;
- Générer une croissance rapide de la productivité dans les services ;
- Stimuler la croissance basée sur la valeur ajoutée aux ressources naturelles.

Pour le secteur privé, toute perspective qu'offre l'économie verte est évaluée comme n'importe quelle autre proposition commerciale et ne sera explorée que si elle offre un bon retour sur investissement. Les perspectives de croissance pour le secteur privé demeurent pour l'instant modestes et, par conséquent, le rythme de la transformation structurelle est lent. Par exemple, entre 2000 et 2010, en Afrique subsaharienne, la part de la main-d'œuvre employée dans l'agriculture a diminué d'environ 10 points de pourcentage ; toutefois, cela n'a pas eu d'incidence sur l'emploi dans le secteur manufacturier, qui n'a

augmenté que de 2 points de pourcentage, contre 8 points dans les services (McMillan et Harttgen, 2014). Dans une telle dynamique, et avec l'urbanisation croissante du continent africain, le secteur privé devra évoluer de manière radicale pour fournir des secteurs secondaires et tertiaires modernes capables d'offrir des emplois décents et d'absorber davantage de travailleurs agricoles à bas salaire.

Le manque de compétences peut empêcher le secteur privé d'investir dans l'économie verte (Collier et Venables, 2012). En raison du faible niveau de qualification qui prévaut, on estime que pas moins de 80 % des entreprises des économies en développement, soit environ 280 à 340 millions d'entreprises, font partie du secteur informel, une situation qui nuit à la croissance économique (Commission européenne, 2014). Si un renforcement des capacités et des compétences peut conduire à l'intégration de certaines entreprises du

Box 3: Fostering renewable energy development in Kenya

Kenya adopted a renewable energy feed-in-tariffs (REFIT) in 2008, a policy it revised in January 2010. The REFIT aims to stimulate market penetration for renewable energy technologies by making it mandatory for energy companies or utilities to purchase electricity from renewable energy sources at a pre-determined price. This price is set at a level high enough to stimulate new investment in the renewable sector. This, in turn, ensures that those who produce electricity from renewable energy sources have a guaranteed market and an attractive return on investment. Aspects of a REFIT include access to the grid, long-term power purchase agreements and a set price per kilowatt hour (kWh). Kenya REFIT covers electricity generated from wind, biomass, small hydro, geothermal, solar and biogas, with a total electricity generation capacity of 1300 MW.

The advantages of this policy include: (a) environmental integrity, including the reduction of greenhouse gas emissions; (b) enhancing energy supply security, reducing the country's dependence on imported fuels, and coping with the global scarcity of fossil fuels and its attendant price volatility; and (c) enhancing economic competitiveness and job creation. As Kenya's greatest renewable energy potential is in rural areas, the effects of the feed-in tariff policy are expected to trickle down and stimulate rural employment. Additional investment could be attracted towards renewable energy in Kenya if the feed-in tariff policy in Kenya would acquire a more solid legal status (AFREPEN/WP 2009).

Source: A Green Economy in the Context of Sustainable Development and Poverty Eradication: What are the Implications for Africa? (Addis Ababa, ECA and UNEP, 2011, p. 19).

secteur informel dans l'économie générale, la plupart des pays auront du mal à trouver les compétences requises pour préparer le secteur privé en vue de la transition vers l'économie verte. Au vu de plusieurs cadres de développement durable adoptés récemment, dont le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Accord de Paris, les acteurs du secteur privé anticipent d'importants changements dans les marchés et la disponibilité des ressources, et prévoient en conséquence une production beaucoup moins intensive en carbone. Bref, l'économie de la rareté et de l'incertitude incite à redoubler d'efforts pour mettre au point des systèmes et modèles économiques alternatifs plus respectueux de l'environnement. En Afrique du Sud, par exemple, la politique des pouvoirs publics visant à accroître la production d'énergie renouvelable est à l'origine de l'adoption,

en 2011, du Programme d'approvisionnement auprès des producteurs indépendants d'énergie renouvelable. Ce programme est assorti d'une garantie souveraine aux adjudicataires pour réduire le risque de flux de trésorerie pour les producteurs d'électricité indépendants en mesure de fournir de l'électricité au réseau. En peu de temps, le gouvernement a acheté 3 922 mégawatts à 64 producteurs indépendants et a obtenu un engagement d'investissement supplémentaire de 14 milliards de dollars du secteur privé sur une période de trois ans (CEA et PNUE, 2017).

D'autres pays ont réglementé les prix des énergies renouvelables, en adoptant des tarifs de rachat et des incitations, notamment des prêts pour les chauffe-eau solaires et autres technologies. Ces politiques ont incité le secteur privé à investir dans la production

Encadré 3: Promouvoir le développement des énergies renouvelables au Kenya

Le Kenya a adopté, en 2008, une politique des tarifs de rachat pour l'énergie renouvelable (REFIT), qui a été révisée en janvier 2010. Le projet REFIT vise à stimuler la pénétration du marché des technologies d'énergie renouvelable en rendant obligatoire l'achat d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelable à un prix déterminé pour les sociétés d'énergie ou les services publics. Ce prix est fixé à un niveau suffisamment élevé pour stimuler de nouveaux investissements dans le secteur des énergies renouvelables, ce qui, à son tour, garantit à ceux qui produisent de l'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables un marché assuré et un retour intéressant sur leur investissement. Les volets du REFIT comprennent l'accès au réseau national, des accords à long terme d'achat d'électricité et un prix fixe par kilowattheure (kWh). Le REFIT du Kenya couvre l'électricité générée par le vent, la biomasse, de petites centrales hydroélectriques, la géothermie, le soleil et le biogaz, la capacité totale de production d'électricité atteignant les 1 300 MW.

Les avantages de cette politique sont les suivants : (a) l'intégrité de l'environnement, y compris la réduction des émissions de gaz à effet de serre, (b) le renforcement de la sécurité d'approvisionnement énergétique, la réduction de la dépendance du pays à l'égard de combustibles importés, et la capacité de faire face à la pénurie mondiale de combustibles fossiles et à la volatilité des prix qui l'accompagne, et c) le renforcement de la compétitivité économique et la création d'emplois. Étant donné qu'au Kenya le plus grand potentiel d'énergie renouvelable se trouve dans les zones rurales, la politique des tarifs de rachat devrait stimuler l'emploi rural. On pourrait attirer des investissements supplémentaires dans l'énergie renouvelable au Kenya si les tarifs de rachat bénéficient d'un statut juridique plus solide (AFREPEN/WP 2009).

Source : L'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté : Quelles sont les implications pour l'Afrique ? (Addis-Abeba, CEA et PNUE, 2011, p. 19).

d'énergie renouvelable au Kenya (voir encadré 3).

Ce qui précède prouve qu'en présence d'incitations adaptées le secteur privé peut favoriser la mise au point et le transfert de technologies vertes, grâce à des financements, des services de conseil aux entreprises, un soutien accru aux innovations, la promotion de la coopération Sud-Sud et l'investissement étranger direct (Hultman, Sierr et Shapiro, 2012). Le secteur privé investira dans des technologies propres adaptées à ses activités, mais le fera dans un souci de rentabilité pour accroître sa part de marché ou ses profits. Ce faisant, ses activités de portée collective renforceront les technologies de production moins polluantes destinées à assurer un fonctionnement optimal et l'utilisation efficace des matières premières et de l'énergie dans l'économie verte.

Les pays en développement sont généralement perçus comme étant à haut risque par les investisseurs en raison de l'incertitude réglementaire qui y règne et de la faiblesse de la gouvernance qui varie d'un pays à l'autre. Des obstacles structurels, tels qu'une infrastructure inadéquate pour améliorer la compétitivité, une information imparfaite et d'autres défaillances du marché, font aussi partie des raisons pour lesquelles le secteur privé n'investit pas suffisamment dans le développement durable, tant dans les pays développés que dans les pays en développement (Équipe spéciale des Nations Unies chargée du programme de développement pour l'après-2015, 2013). Comme indiqué plus haut, le secteur privé n'investira dans des projets d'économie verte que sur la base de perspectives de rendement et non d'autres considérations. En fait, tout ce qui réduit les rendements ajustés en fonction du risque a un effet dissuasif ou constitue un obstacle à l'investissement du secteur privé dans les secteurs de l'économie verte.

À cela s'ajoute l'impression générale que les normes environnementales en matière de

produits et de procédés, les régimes de réglementation et les restrictions se multiplient dans les économies industrialisées, ce qui crée des barrières commerciales sur le marché mondial. Les gouvernements des pays en développement doivent donc veiller à ce que les diverses normes - y compris les normes de rendement énergétique des produits, les protocoles d'essai et les exigences d'étiquetage utilisées sur différents marchés - n'empêchent pas l'accès des investisseurs privés nationaux aux marchés des pays développés. L'harmonisation de ces normes donnerait une véritable impulsion aux petits et moyens exportateurs, en particulier si les gouvernements des pays en développement incitaient les entreprises du secteur privé à respecter ces normes, par exemple en relevant les normes nationales pour qu'elles reflètent les normes internationales et en aidant le secteur privé à identifier, acquérir et intégrer les technologies nécessaires pour respecter les normes des pays développés (DAES, PNUD et CNUCED, 2011).

Les instruments dont disposent les gouvernements pour encourager le secteur privé comprennent des allocations budgétaires pour les activités environnementales, comme on l'a vu dans les exemples ci-dessus. Le secteur privé ne doit pas seulement se conformer aux réglementations et normes environnementales telles que stipulées dans les diverses lois nationales sur l'environnement, mais aussi, en tant qu'entreprises, proposer des solutions permettant de réduire les émissions et l'utilisation des ressources, rendant ainsi la planète plus propre. Le secteur privé est constitué d'organisations très diverses, allant des petites entreprises informelles aux grandes multinationales et institutions financières. Il est donc nécessaire de mettre en place des stratégies différenciées en fonction des différents types d'acteurs du secteur privé afin d'atteindre conjointement les objectifs de développement (Commission européenne, 2014). Pour commencer, les entreprises ont besoin d'un cadre réglementaire fixé par le gouvernement

(une sorte de règles du jeu) à même d'encourager les investissements innovants et sûrs et d'inciter les investisseurs privés à soutenir les technologies vertes et les jeunes entreprises. Collaborer avec le secteur privé pour intégrer les priorités de ses acteurs dans les stratégies de croissance verte et les cadres directifs dès la phase de développement peut accroître sa participation. Il est nécessaire de mettre en place un dosage approprié et précis des politiques en fonction des spécificités des pays, y compris des incitations directes à l'investissement vert. Il peut aussi être nécessaire de promouvoir les entreprises dans les secteurs prioritaires de l'économie verte et de réduire certains des risques associés aux défaillances du marché. En règle générale, il est important de créer des opportunités grâce à des solutions fondées sur le marché et de limiter les interventions du secteur public et des donateurs qui faussent les marchés ; il se peut toutefois que certains secteurs aient besoin d'investissements directs du gouvernement pour attirer des acteurs privés.

4.2.3. Chercheurs, universités et groupes de réflexion

En raison du caractère novateur de nombreuses initiatives d'économie verte, les instituts de recherche et les groupes de réflexion sont souvent des acteurs centraux. Ils jouent un rôle clé dans l'élaboration et la mise à l'essai de solutions technologiques et dans la promotion de l'innovation ou dans l'observation et le suivi des résultats et des répercussions de la transition vers l'économie verte. En Afrique du Sud, ces instituts sont souvent en phase avec les pouvoirs publics ou des entités publiques, notamment le Conseil pour la recherche scientifique et industrielle, la Commission de recherche sur l'eau et le Conseil de recherche agricole. De nombreux réseaux de centres d'excellence mis en place au cours de la dernière décennie sur l'ensemble du territoire utilisent la recherche pour faire avancer le programme de développement durable du

continent. Parmi les priorités de recherche du Réseau de l'Afrique de l'Est et centrale pour les biosciences, basé au Kenya, figurent des graminées fourragères respectueuses du climat. Parallèlement, le réseau Bio-Innovate en Afrique de l'Est (2010) améliore la productivité des cultures et la transformation des produits agricoles et renforce la résilience des petits exploitants agricoles face aux changements climatiques. En 2014, la Déclaration ministérielle de Maurice, adoptée par quatre États insulaires (Comores, Maurice, Madagascar et Seychelles), a approuvé un appel en faveur de la création d'un centre d'excellence de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) sur l'océanographie et l'innovation au service du renforcement des capacités et de la recherche, dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (UNESCO, 2015).

Les universités recourent au financement pour tirer parti des innovations ou pour offrir un soutien ou des travaux de recherche universitaires. La plupart des chercheurs participent à l'expérimentation de solutions dans les secteurs de l'agriculture, des énergies renouvelables, de l'eau et des déchets. Citons quelques unes des universités actives dans ce domaine: l'Université technologique de Mangosuthu (agriculture et technologies vertes), l'Université Stellenbosch (énergies renouvelables, sylviculture), l'Université du Cap (énergies renouvelables, recyclage), l'Université de Johannesburg (énergies renouvelables), l'Université de Pretoria (traitement des déchets et agro-alimentaire), l'Université du Zululand (agriculture), l'Université de technologie Vaal (déchets/eau) (Partenariat pour une action sur l'économie verte, 2017).

Les gouvernements doivent créer un espace innovant leur permettant de travailler avec des centres privés de recherche et d'innovation ainsi qu'avec les États et les administrations locales pour promouvoir des initiatives

et nourrir des idées à même de faire avancer le programme de croissance verte, au niveau local ou national. Le financement de la recherche et du développement est le plus faible en Afrique, avec moins de 1 % du PIB pour l'ensemble des pays africains, sauf en Afrique du Sud. Le problème n'est pas le manque de volonté politique, mais l'incapacité à traduire dans les faits les intentions politiques exprimées, à laquelle s'ajoute le décalage entre les déclarations politiques et le financement des actions requises. Par exemple, alors que les chefs d'État et de gouvernement africains ont adopté une stratégie décennale pour la science, la technologie et l'innovation pour l'Afrique (STISA-2024), l'expérience montre que de telles initiatives ne disposent pas de ressources suffisantes ou ne sont pas pleinement adoptées au niveau national. Cette stratégie résulte d'un examen du Plan d'action consolidé pour la science et la technologie de 2006 pour l'Afrique, dont la mise en œuvre s'est heurtée à des contraintes similaires. La nouvelle stratégie, en particulier les actions et programmes phares de recherche, fera le point sur les initiatives existantes et s'appuiera sur le Plan d'action consolidé (CEA, 2016a, p. xvi).

4.2.4. Partenaires internationaux du développement

Les organismes donateurs bilatéraux et multilatéraux jouent un rôle important dans le financement des initiatives d'économie verte dans la région. L'Allemagne, l'Autriche, le Danemark, la Finlande, la France, la Norvège, le Royaume-Uni et la Suisse (principalement par l'intermédiaire de leur Ministère du développement international) ont apporté leur soutien, notamment par le biais d'ambassades et d'organismes d'aide propres à chaque pays dans les ministères compétents. Dans le secteur « production et consommation durables », l'appui du Ministère du développement international et de l'Union européenne est important (le soutien de l'Union européenne

relève principalement du programme «Switch Africa Green»). Le PNUE, la Banque africaine de développement, l'Agence danoise de développement international, le Fonds mondial pour la nature et l'Agence allemande pour la coopération internationale y participent également de manière active.

Des entités mondiales et régionales, dont l'Union européenne et les Nations Unies, jouent un rôle important dans la promotion de l'économie verte en Afrique. La CEA, en collaboration avec d'autres organismes du système des Nations Unies, contribue au renforcement des capacités et appuie de diverses manières plusieurs initiatives d'économie verte : par exemple, l'Organisation internationale du Travail (emplois verts et transition juste); l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (transports et consommation et production durables); le PNUD (via le programme de micro financement du Fonds pour l'environnement mondial et son programme de soutien pour l'énergie et l'environnement); le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique (solaire et bioénergie) et le PNUE (biodiversité, agriculture et transports). La Banque mondiale a également apporté un soutien important à plusieurs initiatives dans le domaine des «énergies renouvelables» et de l'«environnement bâti», en collaboration avec des municipalités et des collectivités publiques (Partenariat pour l'action en faveur de l'économie verte, 2017).

Des partenariats permettent d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes de fond à l'appui de la transformation verte en Afrique. Par exemple, le programme *SWITCH-Africa Green* est mis en œuvre par le PNUE, avec le soutien financier de l'Union européenne. *SWITCH-Africa Green* appuie six pays africains dans leur transition vers l'économie verte inclusive, en traduisant en actes les plans d'action de ces pays en faveur de modes de consommation et de production

durables pour générer de la croissance, créer des emplois décents et réduire la pauvreté. Le mode d'exécution du programme fait appel à des initiatives inclusives que promeut le secteur privé dans des secteurs clés de la croissance verte, notamment les micro , petites et moyennes entreprises et les prestataires de services aux entreprises².

L'un des objectifs de la stratégie de la Banque africaine de développement pour 2013-2022 est d'aider l'Afrique à faire une transition progressive vers la croissance verte qui protégera les moyens de subsistance, améliorera la sécurité hydrique, énergétique et alimentaire, favorisera l'utilisation durable des ressources naturelles et stimulera l'innovation, la création d'emplois et le développement économique. Dans cette optique, le programme des obligations vertes de la Banque finance des projets éligibles dans le cadre de la lutte contre le changement climatique, y compris des projets de grande envergure tels que la production d'énergies renouvelables, l'efficacité énergétique au niveau de la consommation pour des installations existantes et pour de nouveaux projets, le développement urbain, l'approvisionnement et l'accès à l'eau. Comme pour le programme *SWITCH-Africa Green*, le succès du programme de la Banque dépend du partenaire d'exécution, principalement les pouvoirs publics, et du niveau d'impact des programmes³. Les secteurs de l'eau, de l'énergie et des transports ont ainsi bénéficié de montants importants⁴, mais les effets ne devraient se faire sentir qu'à moyen ou long terme étant donné l'ampleur des projets.

La position de la Grande-Bretagne sur l'économie verte en Afrique consiste à aider les gouvernements partenaires à tenir les engagements qu'ils ont pris dans le cadre de leur

contribution, déterminée au niveau national, au titre de l'Accord de Paris sur les changements climatiques. Certains expriment le désir d'appuyer le développement de plans nationaux et sectoriels de croissance verte et de renforcer la résilience face aux impacts du changement climatique, entre autres. Parmi les programmes qui en bénéficient déjà, on peut citer « Energy Africa » qui s'associe aux gouvernements et au secteur privé de 14 pays pour développer les marchés de l'énergie solaire domestique, contribuant à atteindre les 600 millions de personnes en Afrique subsaharienne qui n'ont pas accès à l'électricité » (Ministère du développement international, 2017, p. 16).

De même, le Gouvernement allemand, par le biais du Ministère fédéral de la coopération économique et du développement, étudie la situation afin d'adapter sa coopération et son appui techniques dans quatre domaines possibles : conseil politique (conception et mise en œuvre de réformes, sélection et des politiques d'investissement à soutenir, et élaboration de nouvelles politiques fiscales); mise en valeur des capacités institutionnelles et humaines (renforcement des institutions, développement des capacités humaines, développement des compétences et des connaissances); coopération, partenariats, participation et communication (promotion de la coopération internationale et régionale, soutien du transfert technologique, innovation et recherche et développement, promotion de la participation des acteurs et campagnes de communication) et appui méthodologique (diagnostics, conception et utilisation des outils et suivi et évaluation).

Ce qui précède montre qu'il existe de multiples zones de chevauchement et domaines dans lesquels les synergies peuvent être

2 Pour de plus amples informations, voir SWITCH-Africa Green (page Internet). Disponible à l'adresse: www.switchafricagreen.org/index.php?option=com_content&view=article&id=206&Itemid=1292&lang=en.

3 Pour de plus amples informations, voir African Development Bank (page Internet). *Background*. Disponible à l'adresse :www.afdb.org/en/topics-and-sectors/initiatives-partnerships/green-bonds-program/background/.

4 Pour de plus amples informations, voir African Development Bank (page Internet). *Portfolio selection*. Disponible à l'adresse: www.afdb.org/en/topics-and-sectors/initiatives-partnerships/green-bonds-program/portfolio-selection/.

renforcées pour remédier à la fragmentation de l'appui des donateurs en faveur du programme de croissance verte en Afrique. Les partenaires de développement devraient renforcer les mécanismes de coordination et de collaboration, rationaliser les mécanismes de financement destinés à la région et mobiliser les organisations et acteurs, aux niveaux national et régional, qui fournissent un appui aux pays africains en matière d'économie verte. Jusqu'à présent, les pays de la région ont déclaré avoir besoin de soutien pour procéder à des évaluations quantitatives des défis et des opportunités qu'offre l'économie verte dans des secteurs économiques clés, et pour évaluer la faisabilité et l'efficacité des scénarios de transition proposés à court et à long terme. Une aide est également nécessaire pour concevoir et mettre en œuvre des stratégies de croissance verte inclusives et des approches permettant de construire une économie verte inclusive qui assure une voie de développement économe en ressources et à faible émission de carbone, et qui contribue à assurer des moyens de subsistance viables, la réduction de la pauvreté et le développement durable (CEA et PNUE, 2016).

4.2.5. *Autres parties prenantes*

La société civile et les organisations non gouvernementales jouent un rôle incontestable dans le développement de l'Afrique. Moteur essentiel de la sensibilisation aux questions environnementales, elles plaident également en faveur d'un processus d'élaboration des politiques, de prise de décisions et de mise en œuvre responsables et peuvent veiller à ce que la transition vers l'économie verte bénéficie à la société ou aux citoyens qu'elles représentent. En outre, elles défendent les droits des perdants, notamment en cas de perte d'emplois, et participent au dialogue et font campagne pour que les personnes et les entreprises assument leur responsabilité sociale. La société civile fait partie du cadre institutionnel permettant de donner effet au

principe de responsabilité et de susciter des changements dans le comportement des citoyens, des gouvernements et des entreprises.

La société civile joue un rôle clé en faisant évoluer les sociétés vers un avenir juste et plus vert. Bien loin d'être suffisamment éclairée ou puissante pour créer à elle seule une économie verte, la société civile n'en est pas moins une composante nécessaire du processus de transition ; elle occupe une position critique pour articuler les intérêts des parties prenantes ; et elle échappe largement aux pressions commerciales, voire gouvernementales immédiates qui s'exercent. La société civile est constituée de multiples associations qui oeuvrent au service d'idéaux ou d'initiatives citoyennes. La dimension spécifiquement publique permet de penser que les acteurs de la société civile ne sont en rien motivés par le profit économique, tandis que le caractère transnational de la société civile indique qu'il s'agit d'un espace où ne s'exerce aucune souveraineté. Dans la mesure où son action, qui va de la pression exercée sur les gouvernements à l'évolution des codes de bonne conduite, influe sur le calcul économique et la dynamique de la vie commerciale, la société civile devient un agent nécessaire du processus de transition vers une économie verte (Wapner, 2011).

Les organisations non gouvernementales jouent également un rôle décisif, que ce soit en tant que facilitateurs entre les bailleurs de fonds et les parties prenantes ou en tant que coordonnateurs et gestionnaires de projets (notamment le Fonds mondial pour la nature, Afrique). Explorer des possibilités de financement pour leurs propres structures ou promouvoir leurs domaines d'intérêt (particulièrement dans les secteurs de l'agriculture et de la gestion des ressources) fait partie des objectifs poursuivis. De nombreux projets gérés par des organisations non gouvernementales impliquent de multiples parties prenantes, ce

qui illustre leur rôle stratégique de mise en réseau qui facilite la collaboration entre les institutions internationales, les institutions gouvernementales, les donateurs et autres organisations non gouvernementales (Partenariat pour l'action en faveur de l'économie verte, 2017). Certains émettent des réserves sur le rôle que jouent ces organisations en raison des relations et des réseaux qu'elles entretiennent avec divers pays donateurs et en développement, et elles sont souvent critiquées pour les pratiques peu scrupuleuses de certaines d'entre elles. Les intérêts conflictuels de ces organisations peuvent poser problème en cas de lien de financement formel avec des gouvernements de pays développés ou des organisations internationales, d'où la possibilité d'une structure de gouvernance compromise ou d'intérêts mal inspirés.

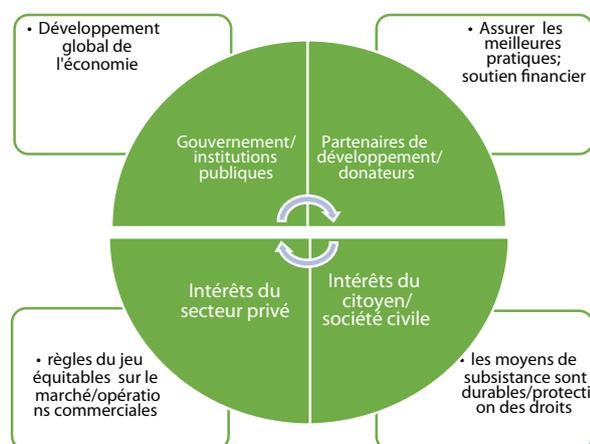
Le rôle crucial que jouent les médias pour faire évoluer les comportements en faveur de l'économie verte mérite également d'être souligné (Cook, Smith et Utting, 2012). Notamment pour favoriser l'acceptation sociale et renforcer le soutien des entreprises et du public, qui sont autant de conditions essentielles à la mise en œuvre efficace des réformes politiques. Une communication et une concertation dynamiques et équilibrées avec toutes

les parties prenantes concernées sont également essentielles pour prendre conscience du bien-fondé des réformes des politiques et des mesures visant à remédier à tout effet distributif négatif qu'elles pourraient avoir sur des groupes spécifiques pour surmonter l'opposition (CEA, 2016a, p. 64 ; UNEP, 2010).

4.3 Incitations, ressources et contraintes

Après avoir identifié les principaux intervenants, nous allons nous intéresser aux incitations, aux ressources et aux contraintes auxquelles ils sont le plus souvent confrontés, afin de comprendre ce qui retient leur intérêt et ce qui le diminue. Quatre principaux acteurs influent sur la transition vers l'économie verte dans divers pays et secteurs (voir fig. IV). Il s'agit notamment des institutions gouvernementales, du secteur privé, des organisations de citoyens et de la société civile, et des partenaires du développement. Ce que visent avant tout les gouvernements est le développement global de l'économie (mais pas exclusivement l'économie verte). Le passage à une économie verte suppose de changer les priorités d'investissement vers des domaines qui se prêtent à la reconversion écologique

Figure 4
Intérêts en jeu dans le développement de l'économie



des secteurs économiques ; des fonds substantiels sont également nécessaires, ce qui, au regard des moyens et priorités actuels, peut constituer un obstacle majeur pour les gouvernements et les partenaires de développement. Il s'agit alors de mettre les ressources limitées au service des secteurs prioritaires. Faire preuve de dynamisme et de détermination est essentiel pour inscrire le développement dans la durée. Les partenaires de développement, quant à eux, qui sont les bailleurs de fonds, entendent assurer les meilleures pratiques, notamment l'intégration de la transition vers l'économie verte dans le processus de développement.

4.3.1. Gouvernement et organismes publics

Le gouvernement, en charge de la planification macroéconomique, doit formuler clairement les objectifs d'un pays et la manière dont l'action publique sera mise en œuvre, y compris son financement et le calendrier. Les orientations peuvent différer d'un pays à l'autre, mais la réflexion est généralement guidée par le désir de mettre les atouts naturels au service de la transformation économique et sociale, par exemple l'action en faveur de l'économie verte engagée par le Burkina Faso et le Congo, ou la volonté d'assurer la croissance économique en respectant les contraintes environnementales tout en améliorant le bien-être humain, en réduisant la pauvreté et les inégalités, comme en témoignent les stratégies pour une économie verte en Éthiopie et au Rwanda. D'autres considérations peuvent intervenir : favoriser le développement à faible intensité de carbone ou la transformation structurelle de l'économie tout en assurant une intégration équilibrée des trois dimensions du développement durable. L'objectif macroéconomique peut également être exprimé en termes d'étapes à franchir par secteur (par exemple, promouvoir l'innovation et l'investissement écologiques, ou promouvoir l'investissement durable dans les infrastructures

et remédier aux défaillances, aux risques et aux incertitudes du marché.

Le cadre directif détermine non seulement l'objectif à atteindre, mais aussi les mesures qu'un pays sera amené à prendre. Une fois les «intérêts» du gouvernement clairement définis, une évaluation interne de la capacité institutionnelle précède la mise en œuvre, processus qui aboutit à recadrer les principaux processus de planification du développement national pour tenir compte des nouveaux modèles institutionnels ou attribuer de nouveaux mandats aux institutions actuelles, en se fondant sur les cadres institutionnels existants et en reformulant les stratégies sectorielles et nationales de développement. Par exemple, l'économie verte résiliente face aux changements climatiques de l'Éthiopie a évolué au fil des ans : stratégie indépendante au départ, elle est désormais intégrée dans le plan de développement national, le Plan pour la croissance et la transformation. De même, l'Accord sur l'économie verte de l'Afrique du Sud et la feuille de route pour une économie verte au Mozambique sont, l'un comme l'autre, définis au sens large, de façon à pouvoir intégrer progressivement de nouvelles institutions et de nouveaux mécanismes de mise en œuvre, tout en permettant une évolution des fonctions de contrôle. Comme le soulignent la CEA et le PNUE (2017, p. 43), ces « politiques flexibles offrent aux pays une certaine marge de manœuvre pour expérimenter, apprendre et évaluer les résultats ».

Les gouvernements des pays en développement sont confrontés à plusieurs contraintes dans les efforts qu'ils déploient pour transformer leur économie. Une contrainte évidente est celle des ressources : budgétisation des actions à mener et mobilisation des financements nationaux et extérieurs pour la transition vers l'économie verte. Le volume des ressources à mobiliser dépendra, entre autres, de la qualité des institutions chargées de les mobiliser et du degré d'engagement

et de cohérence de ces dernières par rapport à l'économie verte. Il a déjà été souligné que « les ressources nationales sont essentielles pour dégager de nouvelles ressources au profit de secteurs clés et jouent un rôle indispensable et catalyseur » (CEA, 2016a, p. 103). Les impôts et les taxes qui font partie de l'ensemble de moyens servant à mobiliser des ressources, peuvent aussi servir, par d'autres voies, à atteindre l'objectif à long terme du développement durable. Par exemple, certaines taxes visent à décourager la surexploitation des ressources naturelles, telles que l'eau, les forêts et les combustibles fossiles. Les recettes fiscales qui en résultent peuvent constituer une source importante de recettes publiques pour financer la croissance verte et les besoins en matière de développement durable. Des mécanismes de financement peuvent être créés pour soutenir les micro, petites et moyennes entreprises qui ne peuvent pas atteindre l'échelle requise pour bénéficier des dispositifs mis en place pour la transition.

Plusieurs pays mettent déjà en œuvre des réformes dans divers secteurs pour soutenir leur programme d'économie verte, ce qui donne un aperçu de certains des principaux enjeux et intérêts des parties prenantes. Les réformes visent deux niveaux de mise en œuvre, la macroéconomie et les secteurs liés à la mise en place de la transition verte, ce qui correspond de manière générale à l'approche analytique de la présente étude (voir chapitre 1). Il faudra sans doute admettre que le nouveau « contrat social » entraîne des gagnants et des perdants, d'où l'impératif d'un mécanisme intégré pour atténuer les effets sociaux inégaux des divers scénarios de l'économie verte. Le succès de la réforme dépendra de l'efficacité des politiques publiques à remédier aux inégalités structurelles persistantes pour lutter contre la pauvreté et la vulnérabilité et mettre en place une société juste. Qui plus est, la politique gouvernementale est efficace lorsque les stratégies de participation

qui émergent ou qu'il pourrait être nécessaire de créer permettent à divers acteurs sociaux d'influer sur le programme de transformation (Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, 2012).

4.3.2. Incitations au niveau des secteurs

Déterminer les secteurs clés de l'économie verte ne relève pas uniquement du gouvernement. Dans une économie de marché, un secteur devient prioritaire en fonction de ses performances et de son potentiel de croissance. Dans nombre de pays, les secteurs prioritaires sont l'agriculture, l'industrie, les mines, le commerce, les infrastructures, l'énergie, les forêts et la pêche. Ces secteurs peuvent, selon toute probabilité, constituer le fondement du développement social car ils permettent de développer des synergies en amont et en aval, de renforcer la productivité et de créer des emplois : néanmoins, pour réaliser pleinement leur potentiel, des stratégies sectorielles sont nécessaires pour promouvoir la croissance verte inclusive et susciter des investissements massifs dans ces secteurs. Dès lors, les secteurs clés doivent être au centre des plans de développement nationaux, notamment en intégrant les politiques d'économie verte aux priorités nationales et en les faisant concorder.

À côté de la politique du gouvernement, qui crée essentiellement un environnement favorable aux entreprises, intérêts sectoriels s'organisent autour des grands enjeux suivants : accès accru aux technologies appropriées, mise en place de mécanismes de financement novateurs et capacité de pousser le développement plus loin; renforcement des compétences, tant générales que spécialisées, pour développer les capacités humaines et institutionnelles des pays afin d'accroître leur compétitivité et leur efficacité; possibilité d'investir sur les marchés, notamment meilleur accès aux marchés des exportations et protection

contre les subventions, les obstacles tarifaires et non tarifaires dans les pays développés; mise en place des infrastructures permettant d'améliorer les synergies entre zones rurales et urbaines et à l'échelle de l'ensemble de l'économie; protection des emplois et compétitivité accrue dans les secteurs confrontés aux interventions gouvernementales directes; et mesures incitant les entreprises à investir dans ces secteurs. Ces intérêts sont pris en compte à différents niveaux dans plusieurs pays.

L'attribution préférentielle de capitaux et autres ressources budgétaires peut stimuler l'investissement du secteur privé et améliorer le taux de rendement des investissements dans des environnements à haut risque. Dans le secteur des ressources naturelles, le paiement des services écosystémiques a effectivement permis d'améliorer les moyens de subsistance locaux et la gestion des écosystèmes, ce qui est essentiel pour assurer la croissance inclusive dans l'agriculture et la sylviculture. Des droits clairs sur une ressource constituent également une incitation efficace à gérer durablement la ressource (van de Sand, 2012). Au Mozambique, l'approbation rapide des autorisations d'investissement (trois jours) a contribué à stimuler l'investissement privé, de manière décentralisée. Par exemple, le gouverneur d'une province peut approuver des projets d'investissement nationaux d'une valeur n'excédant pas l'équivalent de 1,5 milliard de meticaïs (environ 52 millions de dollars), tandis que l'autorisation du directeur général du Centre de promotion des investissements est nécessaire pour des projets d'investissement nationaux ou étrangers d'une valeur n'excédant pas 2,5 milliards de meticaïs (environ 86,5 millions de dollars) (CEA, 2015).

Pour renforcer la valeur ajoutée et la croissance du secteur manufacturier, les gouvernements peuvent intervenir en réduisant le coût d'acquisition des technologies qui favorisent

le développement durable, notamment la promotion de meilleures techniques de maintenance après récolte. Dans le secteur de l'énergie, des politiques et stratégies nouvelles, des tarifs de rachat et des réformes (telles que la suppression des subventions pour les combustibles fossiles, la création de tarifs reflétant les coûts et la libéralisation du secteur pour faire appel à des producteurs d'énergie indépendants) sont appliqués sur l'ensemble du continent. Dans l'agriculture, des subventions aux intrants visant à améliorer la productivité agricole et des systèmes durables et adaptés au marché ont été mis en place. Il s'agit notamment de subventions destinées à remédier aux défaillances du marché des intrants, de l'assurance-récolte et de l'assurance du bétail et de l'octroi de microfinancement aux agriculteurs éloignés des marchés. Dans le secteur forestier, promouvoir l'accès des femmes aux forêts a été extrêmement bénéfique pour leurs revenus ; ce faisant, elles sont naturellement incitées à protéger les services forestiers.

Par exemple, au Mozambique, si le sous-secteur des cultures est celui qui croît le plus rapidement, il est freiné par une productivité réduite due à la faible utilisation de technologies et au manque d'accès aux incitations financières et aux marchés. Le gouvernement, par le biais du Plan national d'investissement agricole 2014-2018, cible les petits, moyens et grands producteurs ayant le potentiel de produire pour le marché et les petites et moyennes entreprises qui commercialisent des technologies ou des intrants agricoles (Mozambique, Ministère de l'agriculture, 2013).

En Éthiopie, le gouvernement a réformé la fiscalité et l'enregistrement des entreprises dans un souci de simplification. Deux proclamations publiées en 2010, la Proclamation n° 685/2010 sur les pratiques commerciales et la protection des consommateurs et la Proclamation n° 686/2010 sur l'octroi de licences

et l'enregistrement des entreprises, offrent un système uniforme et harmonisé d'enregistrement et d'octroi de licences commerciales : un seul numéro d'identification est nécessaire pour l'enregistrement commercial et fiscal, grâce à un enregistrement unique et un registre commercial centralisé. Cela a non seulement réduit l'informalité, mais a également permis de lutter contre les activités illégales en mettant en place un mécanisme réglementaire solide (CEA, 2015).

En Tunisie, le gouvernement s'emploie activement à promouvoir l'emploi des jeunes via la formation technique, professionnelle et en matière de création d'entreprises, y compris dans les aspects relatifs à l'économie verte. Depuis les années 1970, il ouvre progressivement l'économie aux marchés internationaux, tout en modernisant son secteur industriel par des initiatives qui conservent toute leur pertinence, notamment des diagnostics analytiques pour renforcer ses liens avec le tourisme, l'agriculture et les transports. De plus, le Programme d'appui à la compétitivité des entreprises et à l'amélioration de l'accès aux marchés, lancé en 2009 par les pouvoirs publics, aide les entreprises, notamment les petites et moyennes, à s'adapter à la concurrence internationale, par le biais du Fonds d'accès aux marchés d'exportation également mis en place pour encourager les sociétés exportatrices à diversifier leur marché d'exportation et à développer de nouvelles activités (CEA, 2015).

Au Maroc, le gouvernement a mobilisé 20 milliards d'euros pour les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, la gestion des déchets solides et des eaux usées et le mode de distribution. L'Office national de l'électricité du Maroc (ONE) a cédé la place à un marché libéralisé dans lequel le secteur privé joue un rôle accru grâce à une loi, adoptée en 2012, sur les partenariats public-privé (Chentouf et Allouch, 2018). A noter aussi que tous les financements ne proviennent pas de sources

locales car l'objectif est d'attirer les investissements étrangers dans le secteur de l'énergie pour renforcer les infrastructures et la technologie, ce qui n'est pas sans effet sur les acteurs locaux, des producteurs aux consommateurs.

Ces exemples montrent qu'il n'existe pas d'approche unique pour assurer la participation du secteur privé à l'économie verte. Les contraintes et intérêts sectoriels démontrent simplement que de nombreux acteurs privés interviennent dans l'évaluation des risques et des bénéfices afin de prendre les décisions les plus adaptées. La transition vers l'économie verte, qui exige des changements dans les modes de production et de consommation, entraînera probablement des coûts de conversion ou d'adaptation qui peuvent s'avérer assez importants pour le secteur privé. Enfin, dernier aspect des interactions à prendre en compte : les intérêts des citoyens et ceux de la société civile. À cet égard, la question des moyens de subsistance durables et de la protection des droits est réellement primordiale. Changer et rééquilibrer les rapports de force dans les processus décisionnels et ouvrir des espaces de contestation et de négociation dans la conception et la mise en œuvre des projets et des politiques sont essentiels si l'on veut assurer une transition équitable et durable. Comme le souligne le Baromètre de l'économie verte (2016), la « transition n'est pas assez large ou assez profonde » dans de nombreux pays. Par conséquent, l'écart entre les riches et les pauvres ne cesse de se creuser partout. Cela s'explique peut-être par le fait que les stratégies et les politiques d'économie verte ne privilégient encore, le plus souvent, que le niveau macroéconomique et des projets grandioses au lieu d'être le moteur du changement sur le terrain au service des activités locales.

Chapitre 5 : Conclusion

Le présent rapport met en lumière les questions d'économie politique que pose la mise en place de l'économie verte dans la région. Chaque partie prenante veillant à son intérêt, les dangers des réformes négociées et non négociées sont examinés en détail car les intérêts qui pèsent le plus lourd dans la balance compromettent généralement les perspectives d'une transition durable en raison de leur tendance à perpétuer les inégalités et l'exclusion. Certains soutiennent l'idée d'un changement d'échelle politique en faveur d'une plus grande participation des citoyens, ce qui est un processus laborieux qui exige de la patience et un juste équilibre entre développement socio-économique et efficacité institutionnelle. La stabilité, la flexibilité et la détermination de la réponse politique sont essentielles dans les relations avec les différents groupes d'intérêt. L'incapacité de nombreux pays à s'adapter aux nouvelles réalités, qui sont inévitables dans une transition, reflète les difficultés qu'il y a à élaborer des modèles de coopération politique qui facilitent la mise en œuvre de politiques permettant d'améliorer le bien-être. Mettre en place un système pour soutenir la transition et renforcer les institutions qui en assurent la gestion est considéré comme le seul moyen d'engager un processus de réforme. Tout au long de ce processus, on ne saurait trop insister sur le rôle central des parties prenantes.

5.1 Bâtir un système à même d'assurer la transition vers l'économie verte

Un processus de coordination et de planification solide, et doté de moyens suffisants, est essentiel au succès de l'économie verte. Un

bon cadre institutionnel est nécessaire pour maintenir la participation active des parties prenantes et le dynamisme des processus stratégiques, et pour gérer un cycle prévisible à long terme de planification, de mise en œuvre et d'évaluation. Le processus de transition vers l'économie verte commence par l'expression d'une volonté, suivie de l'adoption de mesures fondées sur des objectifs bien définis. Plusieurs interventions sont nécessaires, y compris la mise en place de politiques et d'institutions cohérentes, et le renforcement des capacités techniques, financières et humaines pour passer à une économie verte. De nombreuses administrations l'ont parfaitement compris, comme en témoignent les stratégies et les plans d'action actuellement mis en œuvre. Étant donné le caractère central de toute partie prenante et le caractère multipartite des intérêts en jeu dans l'économie verte, il est nécessaire d'adopter une position politique négociée. Si la plupart des stratégies tiennent compte des parties prenantes et reconnaissent l'importance d'adopter une approche pluripartite et interdisciplinaire, le manque de souplesse des cadres sectoriels et des méthodes appliquées à l'élaboration et à la mise en œuvre concrète de ces stratégies en constitue la limite.

La décentralisation est un outil de gouvernance et un enjeu d'ordre institutionnel, car elle permet la participation des parties prenantes à différents niveaux. Une évolution systématique vers des méthodologies plus souples et intégrées maximiserait les avantages de l'économie verte dans tous les secteurs économiques, sociaux et environnementaux. Lorsque les parties prenantes sont correctement cartographiées, des moyens d'action sont mis en œuvre pour obliger les acteurs publics et privés à allouer de manière

objective des ressources aux secteurs prioritaires, tout en conciliant préoccupations sociales et environnementales. En outre, la dimension intersectorielle des plans de développement et des stratégies nationales en cours doit se superposer aux évaluations intégrées des parties prenantes, même si elles font appel à de nombreuses données. Renforcer les systèmes de données et remédier au manque de données permettrait d'assurer un suivi et une évaluation efficaces des progrès de la transition.

Dans certains pays, les structures de gouvernance décentralisées permettent d'intégrer les principales parties prenantes au développement. La décentralisation du gouvernement au Kenya offre la possibilité de mettre en place les politiques novatrices qui répondent à des besoins propres au contexte, en promouvant les économies locales et en utilisant de manière durable les ressources disponibles à l'échelon local. Un autre facteur tout aussi important est le développement du secteur privé. Une partie de la stratégie du gouvernement devrait avoir pour objectif de libérer le potentiel d'investissement du secteur privé pour accélérer la mise en place de l'économie verte. Le soutien apporté au secteur privé devrait être adapté aux diverses parties prenantes, y compris les petites et moyennes entreprises et, le cas échéant, aux différents secteurs, afin non seulement de favoriser le développement du secteur privé mais aussi d'assurer un développement inclusif.

Les plans de financement de l'économie verte ne doivent pas ignorer l'économie politique qui sous-tend la stratégie pour l'économie verte et les dispositifs de financement. Vu la proportion relativement faible de l'aide publique au développement (aide internationale) consacrée aux initiatives d'économie verte, les pays en développement doivent compter sur des ressources nationales ou les investissements du secteur privé. Le plus souvent, les pays doivent modifier leur politique budgétaire

pour mettre des ressources publiques au service d'investissements que n'assurera pas forcément le secteur privé. Fonds verts, marchés verts, obligations vertes, projets verts, marchés publics verts, investissement dans les technologies vertes et les infrastructures durables et investissements privés et étrangers directs dans les secteurs prioritaires de l'économie verte : autant de domaines en plein essor qui offrent des possibilités supplémentaires de mobiliser les sources de financement, en cas de divergence de vues des parties prenantes sur l'économie verte. Une stratégie de financement qui mobilise des fonds par l'intermédiaire du secteur financier intérieur des pays en développement pourrait renforcer les services financiers et l'investissement dans les pays en développement et contribuer à atténuer les effets des coûts d'information et de transaction qui entravent souvent la croissance du secteur privé (CEA, 2016a, p. 104).

Améliorer la qualité des institutions et leur capacité à s'acquitter de leur mandat pourrait déboucher sur une coordination accrue et de meilleurs résultats. Une forte adhésion politique est importante pour consolider le partenariat entre le gouvernement, les entreprises et les autres parties prenantes. Dans la plupart des pays, les groupes de travail sectoriels sont la forme la plus appropriée pour assurer la coordination et la collaboration dans la mise en œuvre d'initiatives dans des secteurs spécifiques. S'ils ont permis de renforcer la collaboration et de développer des synergies, l'analyse de ces dispositifs a révélé que la plupart des entités nationales de coordination n'impliquent généralement pas les institutions chargées des affaires sociales et excluent les principales parties prenantes réellement concernées par leurs décisions. Par conséquent, approfondir le dialogue avec les parties prenantes et les personnes concernées et accroître leur participation permettra de jeter les bases de la transition et de l'inscrire dans la durée.

5.2 Faire évoluer les institutions au service de la transition verte

Un certain nombre d'interventions clés sont essentielles pour renforcer les institutions et permettre les changements proposés dans le présent chapitre. Les réformes auront de vastes répercussions, notamment sur l'ensemble des services publics, les systèmes judiciaire et juridique, le système financier et tous les services qui constituent la base d'un environnement économique favorable à la transition vers l'économie verte. Diverses combinaisons de politiques imaginatives et novatrices seront donc nécessaires pour garantir un changement réel avant que les changements climatiques ne provoquent des conflits et ne causent des dommages irréparables à la planète. Il est donc essentiel, à titre de priorité, d'institutionnaliser les réformes dans le cadre des structures actuelles et d'inclure des réformes dans les budgets sectoriels, et dans les structures et mécanismes de gouvernance infranationaux.

La mise en place et le renforcement des mécanismes de coopération et de coordination interinstitutionnels, tels que les forums multipartites et autres plateformes, améliorent l'efficacité des politiques. Ces plateformes offrent aux parties prenantes une approche intégrée et plus efficace pour participer aux programmes de développement nationaux et sectoriels et les appuyer et pour assurer la cohésion et la collaboration des partenaires. Il est donc essentiel de fournir aux parties prenantes une plateforme de dialogue et un mécanisme de communication bilatérale avec les institutions clés de la réforme pour renforcer l'adhésion politique aux mesures prises.

L'ensemble révisé de politiques et d'institutions propices au changement implique que l'État joue un rôle décisif, à travers l'investissement public, les politiques fiscales, les réglementations et les dispositifs permettant de faciliter la participation active d'acteurs non

étatiques. En outre, il est impératif de renforcer l'engagement avec les parties prenantes sur une base continue et d'améliorer les mécanismes d'alliance et de soutien avec les partenaires extérieurs. Les partenaires extérieurs sont notamment encouragés à travailler plus étroitement avec les États membres, car leur soutien axé sur des projets ne répond pas aux attentes des pays hôtes. Par exemple, à ce jour, les pays africains n'ont guère bénéficié du Fonds vert pour le climat annoncé à la seizième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à Cancun, alors que l'Accord de Cancun a pour objectif de « renforcer l'action engagée dans le domaine de l'adaptation, y compris par la coopération internationale et l'examen cohérent des questions liées à l'adaptation au titre de la Convention » (2010).

S'il peut s'avérer nécessaire d'accélérer la réforme dans certains pays, il importe avant tout de s'assurer que les bases sont solides. La dynamique de l'économie verte tient en partie aux partenariats que le secteur privé noue avec le secteur public pour favoriser le développement des technologies. Les principaux moteurs de l'économie verte sont l'innovation technologique qui permet d'accroître les activités de recherche et de développement, la cohérence et la continuité des politiques et des programmes de développement intersectoriels, et les partenariats public-privé pour attirer les investisseurs. Partant du principe que les marchés ne peuvent, à eux seuls, apporter les changements transformationnels nécessaires à un développement large et équitable, une collaboration plus étroite avec le secteur privé s'impose, de même que des choix éclairés et concertés et les arbitrages économiques indispensables pour favoriser l'économie verte.

Des institutions bien constituées, solides et efficaces, ainsi que des politiques saines au service de l'économie verte sont essentielles,

mais c'est le processus d'établissement et de maintien de ces institutions qui est le plus critique. Il est donc important de comprendre les processus politiques qui sous-tendent les institutions dès lors qu'ils déterminent la qualité des cadres réglementaires, l'ordre de priorité des investissements et des dépenses publiques, le niveau et le type de taxes imposées, les incitations et les instruments fondés sur le marché pour promouvoir les investissements verts et l'innovation. Il est nécessaire d'instaurer un dialogue entre les principaux acteurs de l'économie, de l'environnement et des secteurs sociaux, et d'établir des interactions entre les institutions et les parties prenantes qui pèsent sur les processus politiques, ce qui peut à son tour influencer sur les résultats du développement. Les institutions déterminent également la répartition des ressources par le biais des relations entre acteurs, d'où les mesures incitatives et dissuasives qui peuvent en

découler, qui reflètent les rapports de pouvoir entre les agents.

L'analyse et l'examen réalisés dans le cadre du présent rapport mettent en lumière le rôle que jouent les parties prenantes car c'est grâce à elles que le changement socioéconomique - l'espace dans lequel l'interaction entre les parties prenantes et les institutions façonne la structure de valorisation et les chaînes de réaction ayant des incidences environnementales et sociales - est au centre des processus décisionnels de la transition. Les cadres de planification devraient découler d'un processus politique par lequel les agents interagissent avec les institutions pour déterminer les moteurs du changement socioéconomique et pour bien choisir les arbitrages économiques qui permettront de favoriser l'économie verte.

Bibliographie

Banque africaine de développement (2015). *Transition Towards Green Growth in Mozambique: Policy Review and Recommendations for Action*. Côte d'Ivoire.

_____ (page Web). Background. Disponible à l'adresse suivante: www.afdb.org/en/topics-and-sectors/initiatives-partnerships/green-bonds-program/background/.

_____ (page Web). Portfolio selection. Disponible à l'adresse suivante: www.afdb.org/en/topics-and-sectors/initiatives-partnerships/green-bonds-program/portfolio-selection/.

Union africaine, Banque africaine de développement et Commission économique pour l'Afrique (2010). *Déclaration de consensus*. Septième Forum pour le développement de l'Afrique, Addis-Abeba, 10-15 octobre 2010.

Alliance pour une révolution verte en Afrique (2016). *Africa Agriculture Status Report 2016. Progress Towards Agricultural Transformation in Africa*. Nairobi.

_____ (2017). *Africa Agriculture Status Report 2017: The Business of Smallholder Agriculture in Sub-Saharan Africa*. Issue No. 5. Nairobi.

Chentouf, Mohammed A., et Mohammed Al-louch (2018). Renewable and Alternative Energy Deployment in Morocco and Recent Developments in the National Electricity Sector. *MOJ Solar and Photoenergy Systems*, vol. 2, No. 1 (Janvier).

Cisse, Hassane, et autres, eds. (2014). The World Bank legal review, volume 5: Fostering development through opportunity, inclusion, and equity. Washington: Banque mondiale.

Cohen, Steven (2014). The Role of Government in the Transition to Sustainable Economy, 10 février 2014. Disponible à l'adresse suivante: www.huffingtonpost.com/steven-cohen/the-role-of-government-in_b_4759621.html.

Collier, Paul, et Anthony J. Venables (2012). Greening Africa? Technologies, endowments and the latecomer effect. *Energy Economics*, vol. 34, supplement 1, pp. S75-S84.

Cook, Sarah, Kiah Smith et Peter Utting (2012). Green economy or green society? Contestation and policies for a fair transition. Occasional Paper: Social Dimensions of Green Economy and Sustainable Development, No. 10. Bonn, Genève: Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social.

Ministère du développement international (2009). Political Economy Analysis: How to Note. A DFID Practice Paper (Juillet). Londres.

_____ (2017). *Economic Development Strategy: prosperity, poverty and meeting global challenges*. Londres.

Département des affaires économiques et sociales (2008). *Climate Change: Technology Development and Technology Transfer*. Préparé pour la Conférence de haut-niveau de Beijing sur le changement climatique. New York.

_____ (2010). *The Green Economy: Trade and Sustainable Development Implications*. Rapport de la Réunion spéciale d'experts, Palais des Nations. Genève, 7 et 8 octobre 2010.

_____ (2011). *World Economic and Social Survey 2011. The Great Green Technological Transformation*. New York.

Département des affaires économiques et sociales, Programme des Nations Unies pour l'environnement et Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (2011). *The Transition to a Green Economy: Benefits, Challenges and Risks from a Sustainable Development Perspective*. New York.

Commission économique pour l'Afrique (2011a). L'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté: Quelles sont les implications pour l'Afrique? Document de travail. Quatrième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA, Addis-Abeba, 28 et 29 mars 2011.

_____ (2011b). *Déclaration consensuelle africaine Rio+20*, Addis-Abeba.

_____ (2013a). *Document final de la Réunion régionale d'application de l'Afrique pour les Processus de suivi Post-Rio+20*. Addis-Abeba.

_____ (2013b). *Réaliser le développement durable en Afrique par le biais d'une croissance verte et inclusive: Agriculture, Écosystèmes, Énergie, Industrie et Commerce*. Addis-Abeba.

_____ (2015a). *Réaliser le développement durable en Afrique par le biais d'une croissance verte et inclusive: Agriculture, Écosystèmes, Énergie, Industrie et Commerce. Rapport sur le développement durable en Afrique*. Cinquième édition. Addis-Abeba.

_____ (2015b). *Politiques d'économie verte et transformation structurelle en Éthiopie*. Addis-Abeba.

_____ (2015c). *Politiques d'économie verte et transformation structurelle en Tunisie*. Addis-Abeba.

_____ (2016a). *Études sur la croissance verte et inclusive pour le Rwanda, l'Éthiopie, le Ghana et l'Afrique du Sud. Mesures propices à une économie verte et inclusive en Afrique. Rapport principal*. Addis-Abeba.

_____ (2016b). *Politiques d'économie verte et transformation structurelle dans certains pays africains*. Addis-Abeba.

_____ (2016c). *Politiques d'économie verte et transformation structurelle au Burkina Faso*. Addis-Abeba.

_____ (2016d). *Politiques d'économie verte et transformation structurelle au Mozambique*. Addis-Abeba.

_____ (2016e). *Integrated Assessment Methodologies and Tools for Inclusive Green Economy Analysis in Africa*. Addis-Abeba.

_____ (2017). *Macroeconomic policy frameworks for an inclusive green economy in Africa*. Addis-Abeba.

Commission économique pour l'Afrique et Commission de l'Union africaine (2011). Actes de la Quatrième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA. Addis-Abeba, 29 mars 2011.

Commission économique pour l'Afrique et Programme des Nations Unies pour l'environnement (2011). *L'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté: Quelles sont les implications pour l'Afrique?* Addis-Abeba.

_____ (2017). *Mesures propices à une économie verte inclusive en Afrique*. Addis-Abeba.

Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (2010). A Green Economy: Introduction to the Debate and Implications for Latin America and the Caribbean. Discussion paper for Day 1 of the Meeting of Government-Designated Experts of Latin America and the Caribbean Preparatory to the United Nations Conference on Sustainable Development (UNCSD): a green economy in the context of sustainable development and poverty eradication and the institutional framework for sustainable development. 15 et 16 décembre 2010.

Commission européenne (2014). Strengthening the Role of the Private Sector in Achieving Inclusive and Sustainable Growth in Developing Countries. Issue Paper for consultations on the proposed Commission Communication. Bruxelles.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (2016). *State of the World's Forests and Agriculture – Land-use challenges and opportunities*.

Gaye, Isatou, et autres (2015) Inclusive Green Economy and Structural Transformation in Africa. Brief for GSDR 2015. Addis-Abeba: Commission économique pour l'Afrique.

German Agency for International Cooperation (2015). *Benefits of a Green Economy Transformation in Sub-Saharan Africa*. Bonn (Allemagne): Ministère fédéral de la coopération économique et du développement.

Gouvernement du Rwanda (2011). *Green Growth and Climate Resilience, National Strategy for Climate Change and Low Carbon Development*. Kigali.

Green Economy Coalition (2016). *The Green Economy Barometer 2016*. <https://www.greeneconomycoalition.org+/news-analysis/report-green-economy-barometer-2016>.

Green Growth Best Practice (2014a). *Green Growth in Practice: Lessons from country experiences*. Brussels: European Climate Foundation, and Climate and Development Knowledge Network.

_____ (2014b). Synthesis of Key Findings. Global Green Growth Institute, European Climate Foundation, and Climate and Development Knowledge Network.

Hudson, David, et Heather Marquette (2015). Mind the gaps: What's missing in political economy analysis and why it matters. A governance practitioner's notebook: alternative ideas and approaches. Paris: Organisation de coopération et de développement économiques.

Hultman, Nathan, Katherine Sierra, et Allison Shapiro (2012). Innovation and Technology for Green Growth. The 2012 Brookings Blum Roundtable Policy Briefs, pp. 31-40.

Humphries, Karen E. (2013). A political ecology of community-based forest and wildlife management in Tanzania: politics, power and governance. Thèse de doctorat soumise à l'Université de Cambridge (Royaume-Uni).

Agence internationale de l'énergie (2014). *Africa Energy Outlook – A focus on energy prospects in Sub-Saharan Africa: World Energy Outlook Special Report*. Paris.

International Finance Corporation (2012). Africa: The Power of the Private Sector. *Telling Our Story*, vol. 6, No. 4 (Mai 2012). Washington.

Jeffrey, Karen, et Charles Seaford (2014). *Report on Definitions of the Green Economy and progress towards it: Deliverable 2.1*. Network for Green Economy Indicators. Disponible à l'adresse suivante : <https://netgreen-project.eu/sites/default/files/NETGREEN%20Deliverable%202.1%20with%20Annexes.pdf>.

Kaur, Nanki, et autres (2016). Financing inclusive investment in low carbon climate resilient development: the national climate finance landscape in Ethiopia and Rwanda. Londres: International Institute for Environment and Development.

Kenya, Ministère de l'environnement, de l'eau et des ressources naturelles (2015). *Kenya green economy strategy and implementation plan (GESIP)*. Disponible à l'adresse suivante : www.environment.go.ke/wp-content/uploads/2015/05/Kenya-Green-Economy-Strategy-and-Implementation-Plan-GESIP-.pdf.

Levidow, Les (2014). What green economy? Diverse agendas, their tensions and potential futures. Innovation Knowledge Development, Working Papers, No. 73. The Open University.

McMillan, Margaret S., et Kenneth Harttgen (2014). What is driving the 'African growth miracle'? NBER Working Paper Series, Working Paper, No. 20077. Etats-Unis: National Bureau of Economic Research.

Mozambique, Ministère de l'agriculture (2013). *National Agriculture Investment Plan 2014–2018*. Maputo.

Overseas Development Institute (2016). *OECD Yearbook 2016*. Londres.

Partenariat pour l'action en faveur de l'économie verte (2017). *Green Economy Inventory for South Africa: An Overview*. Prétorie, Afrique du Sud.

Pimentel, David, et autres (2004). Water Resources: Agricultural and Environmental Issues. *BioScience*, vol. 54, No. 10, pp. 909-918.

Rodrik, Dani (2014). An African Growth Miracle? NBER Working Paper Series, Working Paper, No. 20188. National Bureau of Economic Research.

Samans, Richard (2013). *Green Growth and the Post-2015 Development Agenda*. An issue paper for the United Nations High-Level Panel of Eminent Persons. Disponible à l'adresse suivante : <http://gggi.org/wp-content/uploads/2013/01/Green+Growth+and+the+Post-2015+Development+Agenda.pdf>.

Schmitz, Hubert, et Ian Scoones (2015). Accelerating Sustainability: Why Political Economy Matters. Evidence Report No 152: Policy Anticipation, Response and Evaluation.

Switch-Africa Green (page Web). Project description. Disponible à l'adresse suivante : https://www.switchafricagreen.org/index.php?option=com_content&view=article&id=206&Itemid=1292&lang=en.

Sy, Amadou (2016). *Africa: Financing Adaptation and Mitigation in the World's most vulnerable region*. Washington: Africa Growth Initiative, Brookings Institution.

Timmer, Peter C., et autres (2012). *Patterns of growth and structural transformation in Africa*.

Trends and lessons for future development strategies. Dakar: International Food Policy Research Institute, West and Central Africa Office Thematic Research Note.

Thomas, Alun, et Juan P. Treviño (2013). Resource Dependence and Fiscal Effort in Sub-Saharan Africa. IMF Working Paper, No. WP/13/188. Washington: Fonds monétaire international.

Nations Unies (2012). *The future we want* (résolution 66/288 adoptée par l'Assemblée générale le 27 juillet 2012). Addis-Abeba.

_____ (2015). *Transforming our world: The 2030 Agenda for Sustainable Development*. Addis-Abeba.

Conférence des Nations Unies sur le développement durable (2012). *L'avenir que nous voulons* – Document final. p.14. Addis-Abeba.

Programme des Nations Unies pour le développement (2017). *Institutional and Coordination Mechanisms: Guidance Note on Facilitating Integration and Coherence for SDG Implementation*. New York.

Programme des Nations Unies pour le développement, Département des affaires économiques et sociales et Programme des Nations Unies pour l'environnement (2015). *Towards green and inclusive prosperity – building green economies that deliver on poverty reduction*. New York.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (2015). *Rapport de l'UNESCO sur la science: vers 2030*. Paris.

Programme des Nations Unies pour l'environnement (2010). *Driving a Green Economy Through Public Finance and Fiscal Policy Reform*. Genève.

_____ (2011). *Towards a Green Economy: Pathways to Sustainable Development and Poverty Eradication – A Synthesis for Policymakers*. Disponible à l'adresse suivante: www.unep.org/greeneconomy. P2.

_____ (2017). *The Green Economy Progress Measurement Framework Application: Evaluating National Progress Towards Poverty Eradication and Shared Prosperity Within Planetary Boundaries*. Partenariat pour l'action en faveur de l'économie verte (PAGE).

Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (2010). *Cancun Agreements. Green Climate Fund*. Bonn (Allemagne).

Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social (2012). *Social Dimensions of Green Economy and Sustainable Development*. UNRISD Research and Policy Brief 12. Genève.

United Nations System Task Team on the Post-2015 United Nations Development Agenda (2013). Working Group on Sustainable Development Financing. *Chapter 3: Challenges in raising private sector resources for financing sustainable development*. New York.

Van de Sand, Isabel (2012). Payments for ecosystem services in the context of adaptation to climate change. *Ecology and Society*, vol. 17, No. 1 (Mars), p. 11.

Wapner, Paul (2011). Civil society and the emergent green economy. *Review of Policy Research*, vol. 28, No. 5, pp. 525-530.

Banque mondiale (2008). *The Political Economy of Policy Reform: Issues and Implications for Policy Dialogue and Development Operations*.

_____ (2012). *Africa's Pulse: An analysis of issues shaping Africa's economic future*. Octobre 2012, volume 6. Washington

_____ (2017). *Africa's Pulse: An analysis of issues shaping Africa's economic future*. Octobre 2017, volume 16. Washington.

Forum économique mondial (2012). *Partnerships for Triggering Private Finance at Scale*. Genève.

World Economic and Social Survey (2011). *National Policies for Green Development*. New York: Nations Unies.

Banque mondiale (2017). *World Development Indicators 2017*. Washington.